Le Bulletin de la FNAS FORCE OUVRIÈRE

N°310 - AOÛT / SEPTEMBRE 2016

ISSN : 1774-4202

SPÉCIAL XVIIE CONGRÈS

DÉCLARATIONS 2013 - 2016

Bulletin de la FNAS-FO
7, Passage Tenaille, 75014 PARIS
Tél. : 01 40 52 85 80
Mail : lafnas@fnasfo.fr - **www.fnasfo.fr**

Fédération Nationale FO de l'Action Sociale
Libres et Indépendants

Déclarations 2013

“ DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE CONFÉRENCE SALARIALE du 4 FÉVRIER 2013

L’AUSTÉRITÉ POUR LE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL et MÉDICO-SOCIAL,
FORCE OUVRIÈRE DIT : ça SUFFIT !

FORCE OUVRIÈRE n’attend rien d’une énième conférence qui s’inscrit dans une politique générale D’AUSTÉRITÉ, et qui se traduit par la volonté de continuer à contraindre les négociations paritaires dans le cadre d’enveloppes financières bloquées.

Nous n’attendons rien d’une telle réunion et surtout d’un ministère qui s’est permis, contre la loi du 11 février 1950 créant les conventions collectives, d’agréer fin décembre 2012 une recommandation patronale unilatérale, remettant en cause la plus ancienne convention collective du secteur, à savoir la CCNT51 et de renvoyer ainsi les salariés à des négociations d’entreprises aléatoires.

Cette décision politique a été décidée par la ministre de la Santé, membre d’un gouvernement qui a fait de l’austérité son fil à plomb, dans la logique même du Pacte Européen et du traité TSCG que FORCE OUVRIÈRE a combattu et continue de combattre.

Les salariés ne sont pas dupes de cette situation. Ils en ont assez de subir depuis des années le blocage de leurs salaires, la remise en cause de leurs droits collectifs nationaux, la dégradation permanente de leurs conditions de travail.

Avec eux, FORCE OUVRIÈRE dénonce cette maltraitance économique qui privilégie la rationalisation des moyens financiers contre le financement de notre secteur à hauteur de ses réels besoins. Nous refusons de subir cette situation qui favorise l’appauvrissement des salariés et l’insécurité permanente.

Nous sommes d’autant plus en colère que la conséquence de ce choix budgétaire global, encadré et contraint, met aussi à mal le « dialogue social ». Celui-ci est bafoué, vidé de son contenu. C’est la liberté même de négocier qui est remise en cause. Pour être entendu, il faudrait accompagner ce mouvement, accepter les contraintes budgétaires et cautionner ainsi les reculs sociaux qui conduisent à la mise en place d’accords « compétitivité emploi ». A FORCE OUVRIÈRE nous refusons cette logique, attaché que nous sommes à notre liberté et notre indépendance mais aussi à la défense inconditionnelle de la démocratie et de la république.

Ce que l’on tente d’imposer au secteur sanitaire, social et médico-social, rejoint les contres réformes qui se poursuivent en direction de l’action publique et des services publics à travers la Modernisation de l’Action Publique. Dans la continuité de la Révision Générale des Politiques Publiques, cette politique va remettre en cause l’existence de missions et services qui assurent l’égalité des droits.

Au regard de l’impasse dans laquelle on veut nous entrainer et face au manque de respect flagrant que nous constatons chaque jour dans le cadre paritaire, dès l’ouverture de cette conférence salariale, FORCE OUVRIÈRE tient à montrer sa détermination qui rejoint celle des salariés et des 6000 militants FORCE OUVRIÈRE réunis à Paris, CONTRE L’AUSTÉRITÉ, le 24 janvier 2013.

FORCE OUVRIÈRE est plus que jamais déterminée à résister, à L’AUSTÉRITÉ d’où qu’elle vienne. C’est de la rupture avec cette politique qu’ont besoin les salariés et usagers du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, comme tous les salariés.

C’est pourquoi, pour la première fois, la délégation FORCE OUVRIÈRE va quitter cette instance. Par cette décision exceptionnelle nous souhaitons signifier à tous ceux qui n’ont de cesse de vouloir continuer de paupériser notre secteur, par une diminution constante des moyens financiers, que nous n’acceptons pas le blocage des salaires et les attaques incessantes contre nos conventions collectives. Nous refusons aujourd’hui de les entendre plus avant.

Paris, le 4 février 2013 ”

“ DÉCLARATION DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA FNAS F-O

Le bureau fédéral de la FNAS F-O, réuni le 12 février 2013, se félicite du succès du rassemblement national du 24 janvier 2013 qui a vu bon nombre de camarades de la Fédération participer à cette première mobilisation FORCE OUVRIÈRE contre l’AUSTÉRITÉ.

Le bureau fédéral a pris connaissance de l’APPEL initié par les 2 confédérations CGT et FORCE OUVRIÈRE qui invitent les salariés à se mobiliser le 5 MARS 2013 pour exprimer, ce jour-là, leur REFUS DE L’AUSTÉRITÉ ET DE LA FLEXIBILITÉ, pour exiger l’amélioration des droits sociaux, le maintien de tous les emplois, l’augmentation des salaires et des pensions.

Le bureau fédéral affirme son opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l’Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013. Cet accord organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au seul bénéfice des employeurs et sera applicable à notre secteur santé, social et médico-social à but non lucratif si le gouvernement retranscrit dans la loi cet accord réducteur des droits sociaux.

La lutte contre le chômage appelle une véritable rupture avec les politiques d’austérité et de rigueur.

Pour préparer les conditions de la réussite du 5 mars 2013, le bureau fédéral a pris contact avec la Fédération CGT Santé Action Sociale.

D’ores et déjà, le bureau fédéral APPELLE TOUS LES SALARIÉS DE L’ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE À SE MOBILISER ET À CESSER LE TRAVAIL LE 5 MARS 2013.

IL INVITE TOUS SES SYNDICATS À SE RAPPROCHER DE LEURS UNIONS DÉPARTEMENTALES, POUR CRÉER, LE 5 MARS 2013, LES CONDITIONS D’UN GRAND MOUVEMENT ET DE PUISSANTES MANIFESTATIONS :

CONTRE

- L’AUSTÉRITÉ ET LA FLEXIBILITÉ
- LE RECUL DE NOS DROITS SOCIAUX PRÉVUS DANS L’ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL QUE LE GOUVERNEMENT VEUT INTÉGRER DANS LE DROIT DU TRAVAIL

POUR

- La défense du secteur social et médico-social privé à but non lucratif par l’obtention de moyens à hauteur des besoins, CONTRE tout budget d’austérité ;
- L’augmentation immédiate des salaires ;
- Le maintien et l’amélioration des conventions collectives et des accords nationaux ;
- Le maintien de tous les emplois ;
- Le retour à la sécurité sociale de 1945 ;
- La défense des retraites par répartition.

Paris, le 12 février 2013 ”

A L’APPEL DE LA CGT ET DE FORCE OUVRIERE
LE 5 MARS 2013
CONTRE L’AUSTERITE ET LA FLEXIBILITE
TOUS EN GREVE

POUR :

- **La défense du secteur social et médico-social privé à but non lucratif par l’obtention de moyens à hauteur des besoins, contre tout budget d’austérité ;**
- **L’augmentation immédiate des salaires ;**
- **Le maintien et l’amélioration des conventions collectives et des accords nationaux ;**
- **Le maintien de tous les emplois ;**
- **Le retour à la sécurité sociale de 1945 ;**
- **La défense des retraites par répartition.**

FNAS F-O
7 passage Tenaille - 75014 PARIS
Tel : 01.40.52.85.80 / Fax : 01.40.52.85.79
courriel : lafnas@fnasfo.fr / www.fnasfo.fr

“ DÉCLARATION DES FÉDÉRATIONS CGT ET FO DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L’ACTION SOCIALE

Les Fédérations CGT Santé et Action Sociale, FO des Services Publics et de Santé et FO de l’Action Sociale se sont à nouveau rencontrées au lendemain de la journée de grève et de manifestations du 5 mars 2013 contre la transposition de l’Accord National Interprofessionnel du 11 janvier.

Elles se félicitent des mobilisations dans tous les départements. C’est un premier avertissement au gouvernement, qui démontre la détermination des salariés du privé comme du public à refuser les politiques d’austérité et à ne pas voir remises en cause leurs garanties collectives.

Pourtant, le gouvernement a décidé de poursuivre une politique de réduction des dépenses publiques, tout comme il poursuit la logique de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) au travers de la Modernisation de l’Action Publique (MAP) et de l’Acte III de la Décentralisation.

Le gouvernement maintient sa volonté de transposer l’ANI dans la loi. Il accentue la rigueur budgétaire pour les secteurs sanitaire, social et médico-social public et privés à but non lucratif, par la baisse des tarifs et le gel de plusieurs centaines de millions d’euros de crédits.

Les propositions de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé dans son « Pacte de confiance » vont dans ce sens puisqu’elles poursuivent la loi HPST. L’agrément ministériel de la recommandation patronale FEHAP pour la CCNT51 est une porte ouverte à la remise en cause de toutes les conventions collectives au nom de cette politique d’austérité, dans laquelle vient de s’engager la Croix-Rouge Française.

Les Fédérations CGT Santé et Action Sociale, FO des Services Publics et de Santé et FO de l’Action Sociale appellent la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé à prendre réellement en compte la gravité de la situation afin de donner enfin à l’hôpital public et au secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif les moyens financiers et humains, pour répondre à leurs missions, au moment où la population est particulièrement touchée par la crise.

Elles exigent en préalable :

- l’abandon de la loi HPST ;
- la remise en cause de la logique comptable des enveloppes fermées ;
- l’arrêt des restructurations et des suppressions de postes ;
- le rétablissement intégral de la CCNT51.

Elles revendiquent l’ouverture immédiate de négociations pour :

- l’augmentation des salaires ;
- l’amélioration des conventions collectives nationales et du Statut ;
- le maintien de tous les emplois et les embauches indispensables ;
- la résorption des emplois précaires.

Sur ces bases, les Fédérations CGT et FO s’engagent à proposer de nouvelles perspectives pour organiser le rapport de force. Elles appellent les salariés, dans l’unité la plus large, à se mobiliser pour faire aboutir ces revendications.

Paris, le 6 mars 2013 ”

“ DÉCLARATION DU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FNAS F-O

Le Conseil Fédéral réuni les 7 et 8 mars 2013 se félicite du succès du meeting FO contre l’Austérité du 24 janvier.

Les salariés de l’Action Sociale ont largement participé à la mobilisation du 5 mars à l’appel des Confédérations CGT et FORCE OUVRIERE. Ils refusent le contenu de l’Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 qui introduit des reculs sans précédent du droit du travail et plus de flexibilité pour les salariés. Ils s’opposent fermement à sa transposition dans la loi.

Le gouvernement après avoir adopté « la règle d’or » (Traité de Stabilité, Coordination et Gouvernance et celui du Mécanisme Européen de Stabilité) poursuit une politique d’austérité et de régression sociale.

Le conseil fédéral rappelle son attachement à la défense de la République Laïque, Une et Indivisible.

Il dénonce les projets destructeurs du gouvernement à l’encontre des droits des salariés, des chômeurs et des retraités :

- L’acte III de la décentralisation ;
- Les réformes PEILLON contre l’école publique ;
- La modernisation de l’action publique (MAP) qui est la continuité de la RGPP.

Aujourd’hui l’insuffisance des moyens alloués au secteur entraîne la destruction des acquis collectifs et se traduit par :

- Le blocage des salaires ;
- La mise en place d’une convention collective unique dans le secteur de l’Aide à Domicile ;
- L’agrément par la ministre des Affaires Sociales de la recommandation patronale de la FEHAP (CCNT 51) ;
- La révision/régression de la Convention Croix-Rouge.

Le Conseil Fédéral invite les Syndicats départementaux à construire le rapport de force en vue de reconquérir et améliorer les droits des salariés et de défendre toutes les conventions collectives.

En ce sens la déclaration du 6 mars 2013 des fédérations CGT et FO des secteurs de la Santé et de l’Action Sociale constitue un point d’appui important pour l’ensemble des adhérents et des militants. Le Conseil Fédéral soutient toutes les initiatives qui permettront d’en faire aboutir les revendications.

Il appelle les syndicats départementaux à constituer leur délégation et à faire de la journée des délégués du 3 avril 2013, à la confédération, organisée conjointement par la Fédération Nationale de l’Action Sociale et l’Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée, une étape supplémentaire dans la construction du rapport de force et dans la préparation de la grève interprofessionnelle.

Adoptée à l’unanimité,
Paris, le 8 mars 2013 ”

“ COMMUNIQUÉ DE LA FNAS F-O

La FNAS F-O soutient toutes les initiatives contre l’austérité qui permettront de faire aboutir les revendications que nous portons avec la Fédération des Services Publics et de Santé FO et plus particulièrement la Santé Privée.

Après le 24 janvier et le 5 mars 2013, de nouvelles perspectives s’ouvrent pour organiser le rapport de force, dans l’ensemble de nos secteurs, sur la base des revendications suivantes :

- L’abandon de la loi HPST
- La remise en cause de la logique comptable des enveloppes fermées
- L’augmentation immédiate des salaires et du point d’indice
- Le rétablissement intégral de la CCNT51
- L’amélioration des conventions collectives, des accords nationaux et des statuts
- Le maintien de tous les emplois et les embauches indispensables
- La résorption des emplois précaires
- Le retour à la Sécurité Sociale de 1945
- Le retour aux 37,5 années de cotisations pour tous dans le cadre de la retraite par répartition

La FNAS F-O en toute concordance avec la journée nationale de délégués d’établissements qui se tiendra à Paris et qu’elle organise conjointement avec la Santé Privée FO le 3 avril 2013, soutient l’initiative nationale de la Fédération des Services Publiques et de Santé du 4 avril 2013.

Elle invite ses syndicats et ses adhérents à se joindre aussi à cette mobilisation qui consolide le rapport de force et prépare les conditions de la nécessaire grève interprofessionnelle, privé public, contre toutes les lois d’austérité.

Paris, le 21 mars 2013 ”

“ MOTION DE LA CONFÉRENCE DE DÉLÉGUÉS D’ÉTABLISSEMENTS RÉUNIS À PARIS LE 3 AVRIL 2013

Plus d’une centaine de délégués d’établissements, régis par les Conventions Collectives de la Branche Associative du secteur Sanitaire, Social et médico-social à but non lucratif (C.C.N.T. du 31/10/51 – C.C.N.T. du 15/03/66 – Croix Rouge Française – Centres de Lutte Contre le Cancer – Centres d’Hébergement et de Réinsertion Sociale) et de la Branche de l’Aide à Domicile, se sont réunis au siège de la Cgt-FORCE OUVRIÈRE à PARIS le mercredi 3 avril 2013.

Ils dénoncent la situation alarmante de l'ensemble du secteur professionnel. Cette situation est aujourd'hui amplifiée par la politique de réduction des déficits publics dictée par l'Union Européenne. Cette politique de rigueur sans précédent, le gouvernement veut la rendre permanente dans le cadre de la «Règle d'Or» entérinée par la ratification du Traité de Stabilité, de Coordination et pour la Gouvernance (TSCG) en 2012. Dans cette logique d'austérité, les employeurs du secteur se sont engagés dans des processus de dénonciation et de révision/destruction des différentes Conventions Collectives.

L'objectif est de réduire la masse salariale et de supprimer tous les acquis conventionnels, ce qui aggrave la dégradation des conditions de travail des salariés et la qualité d'accueil ou de prise en charge des bénéficiaires. Cela conduit dans les établissements et services à des mesures de « restructuration » allant jusqu'à des licenciements économiques.

Dans ces conditions, les délégués se prononcent pour le retrait du projet de Loi visant à transposer l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 (accord MEDEF/CFDT) qui viendrait amplifier dramatiquement cette situation.

S'agissant de la dénonciation de la CCNT 51 et de l'agrément de la recommandation patronale par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, les délégués d'établissements dénoncent fermement cette caution donnée par le gouvernement à la destruction d'une convention collective historique, ouvrant ainsi la voie à la Croix-Rouge Française qui s'est empressée de lancer une procédure de révision assortie d'un chantage à l'emploi pour faire pression sur les organisations syndicales.

Fin mars 2013, les organisations syndicales CFTC, CGT et FO ont de nouveau fait valoir leur droit d'opposition à l'accord de méthode signé entre la FEHAP, la CFDT et la CGC, qui visait à rétablir ce que nous avions refusé fin 2012. Aujourd'hui, la responsabilité du Ministère du Travail est clairement engagée : rétablir une négociation loyale dans le cadre du paritarisme passe par une convocation dans les meilleurs délais d'une Commission Mixte Paritaire par le Ministère du Travail.

Face à une situation qui ne cesse de se dégrader dans les établissements du point de vue des effectifs et des conditions de travail, nous, délégués d'établissements, continuons à nous opposer à l'idée d'une Convention Collective Unique de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et médico-sociale à but non lucratif qui n'a d'autre but que de mettre en place « une convention au rabais » pour tous les salariés de notre Branche professionnelle, comme cela a été fait dans celle de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à Domicile en 2012.

Face à la volonté des employeurs de continuer leur offensive et qui menacent de faire passer en force leurs projets, par le chantage à la dénonciation des Conventions Collectives et accords collectifs de travail, les délégués réunis ce jour rappellent avec détermination les revendications de FORCE OUVRIÈRE :

- **RÉTABLISSEMENT INTÉGRA DE LA C.C.N.T. 51**
- **RETRAIT DE LA RÉVISION DE LA C.C.N.T. CROIX-ROUGE FRANÇAISE**
- **NON À TOUTE DÉNONCIATION**
- **MAINTIEN ET AMÉLIORATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DU SECTEUR**
- **AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES**
- **POUR UN FINANCEMENT DU SECTEUR À LA HAUTEUR DES VÉRITABLES BESOINS**

Les délégués réunis ce jour considèrent que la reconquête de la CCNT51 est une urgence déterminante pour toutes les conventions collectives du secteur. Ils décident de renforcer la résistance pour reconquérir tous leurs droits :

- **En préparant dans les établissements les conditions de l'indispensable rapport de force permettant de récupérer par accord d'entreprise tout ou partie de ce qui a été perdu ;**
- **En centralisant auprès de nos Fédérations respectives les accords de reconquête, pour les rendre publics dans le cadre d'un bulletin.**

Cette campagne a pour objectif de maintenir et d'amplifier la pression sur le gouvernement et les employeurs, en particulier pour le rétablissement des droits au niveau de la CCNT51.

Alors que les négociations salariales sont toujours bloquées et que la baisse du pouvoir d'achat s'accentue, les délégués réunis se prononcent pour l'organisation d'une initiative nationale de masse des salariés du secteur dans le cadre de la grève, et ce, dès que les conditions en seront réunies.

Conscients de la nécessité de préparer un mouvement d'ensemble pour obtenir satisfaction, les délégués réunis décident de participer à toutes les initiatives interprofessionnelles visant à rompre avec les politiques d'austérité et de « flexibilité », à commencer par la mobilisation du 9 avril 2013, et invitent l'ensemble des salariés à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIÈRE.

Adoptée à l'unanimité,
Paris, le 3 avril 2013 ”

“ PROJET DE CODE DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉDUCATEURS SPECIALISÉS FO ACTION SOCIALE Y EST TOTALEMENT OPPOSÉE

FO Action Sociale a pris connaissance du projet de Code de déontologie porté par l'ONES[1] à la commission éthique et déontologie du CSTS[2]. Des questions se posent immédiatement. Pourquoi promouvoir, comme le fait l'ONES, un Code de déontologie, sorte de catéchèse des éducateurs spécialisés, qui tendrait finalement à vouloir les isoler des autres professionnels du secteur et les mettrait en situation, en dehors de l'indispensable travail en équipe pluridisciplinaire, d'être les garants de LA déontologie ? Et pourquoi le faire dans ce contexte qui voit :

- le retour d'un ordre moral qui met à mal les fondements républicains de notre démocratie que sont la laïcité, la liberté, l'égalité et la fraternité,
- le matraquage permanent autour du dogme de l'horizon indépassable des contraintes économiques et financières qui au nom de « LA CRISE », voit tous les tenants de l'Austérité tenter de vouloir imposer, coûte que coûte, la remise en cause de tous les droits des salariés dont nos assurances sociales et collectives ?

Cette proposition de Code de déontologie pourrait paraître anodine, voire « séduisante », mais FORCE OUVRIÈRE tient à alerter l'ensemble des professionnels sur les risques de voir surgir la mise en place d'un Ordre Professionnel des E.S.[3] On cherche ainsi à opposer les E.S. aux autres professionnels du secteur social et médico-social, dans un contexte où, pour combattre les politiques d'austérité, il faut renforcer l'unité de tous les salariés quelles que soient leurs professions, avec toutes les Organisations Syndicales opposées à cette politique. Dans l'histoire, les ordres professionnels se sont toujours opposés au nom des principes moraux qu'ils portaient, à la liberté et à l'indépendance des salariés de constituer leurs propres syndicats. Ils ont toujours accompagné les politiques publiques même les plus antidémocratiques et réactionnaires contre la résistance des salariés à défendre collectivement leurs intérêts matériels et moraux.

Le dernier ordre qui a été créé en 2006 est celui des infirmiers. Il a trouvé en face de lui l'opposition de FO et d'une majorité d'organisations syndicales de salariés. Il devait s'appuyer sur la mise en place d'un Code de déontologie et voulait :

- *« veiller au maintien des principes d'éthique, de moralité, de probité et de compétences indispensables à l'exercice de la profession ; en inscrivant ses membres à son tableau, l'Ordre s'assure de la moralité, de l'indépendance et de la compétence de chacun, dans l'intérêt de la profession et des patients ;*
- *tenir le tableau des infirmiers et assurer le suivi de la démographie de la profession ;*
- *diffuser les règles de bonnes pratiques en soins infirmiers et être consulté sur les textes législatifs et réglementaires concernant la profession ;*
- *défendre la profession ou les professionnels et assurer une conciliation en cas de litiges ».*

Quel programme ! Pour FO Action Sociale, l'éventuelle validation de ce projet par le Conseil Supérieur du Travail Social, serait grave de sens et de conséquences. Elle entérinerait la première pierre posée en vue de l'édification d'un ordre professionnel, auquel nous sommes totalement opposés. Face à la politique d'austérité que le gouvernement veut amplifier après la conférence sociale, l'ensemble des travailleurs sociaux et des professionnels du secteur n'a pas besoin d'un tel Code de déontologie pour les E.S., mais considère qu'il est nécessaire d'obtenir immédiatement :

- l'augmentation des salaires,
- le financement du secteur à la hauteur des véritables besoins,
- le maintien et l'amélioration de leurs droits collectifs et conventionnels,

- le maintien de tous les emplois et les embauches nécessaires,
- la transformation de tous les emplois précaires en CDI,
- l'abrogation de toutes les lois de restrictions budgétaires et d'austérité, dont la loi HPST,
- le retour aux fondements et principes de la sécurité sociale universelle de 1945,

- l'abrogation de toutes les lois répressives remettant en cause la protection de l'enfance sur la base de ses principes fondateurs dont le primat de l'éducatif sur le répressif.

Paris, le 17 juin 2013 ”

1. Organisation Nationale des Educateurs Spécialisés
2. Conseil Supérieur du Travail Social
3. Educateurs Spécialisés

“ DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE LORS DE LA COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE DU 20 SEPTEMBRE 2013

L'UNIFED propose à la négociation un accord de branche relatif au temps partiel, s'appuyant pour se faire sur l'entrée en vigueur de la loi du 14 juin 2013 dite « de sécurisation de l'emploi ».

Nous rappellerons tout d'abord que notre organisation syndicale n'est pas signataire de l'ANI du 13 janvier 2013. Cet accord s'inscrit dans une logique d'austérité qui conduit à des rigidités économiques et à de la flexibilité sociale. La fausse sécurisation de l'emploi comme la pression sur le pouvoir d'achat ou celle sur les dépenses publiques et sociales en sont l'expression. FORCE OUVRIÈRE refuse que le social soit un instrument d'accompagnement des politiques d'austérité, et que les salariés en deviennent les variables d'ajustement.

Concernant plus particulièrement cette loi et son article 12 intitulé « le temps partiel », cette mesure de progrès social prévoit bien que « la durée minimale de travail du salarié à temps partiel est fixée à 24 heures par semaine ou, le cas échéant, à l'équivalent mensuel de cette durée ou à l'équivalent calculé sur la période prévue par un accord collectif conclu en application de l'article L.3122-2 du Code du Travail ». Mais, et il y a un mais, elle prévoit aussi des dérogations pour les jeunes étudiants, à la demande du salarié ou par accord collectif étendu.

Pour FO, toutes ces dérogations mises en place ne peuvent qu'atténuer grandement une des rares mesures favorables aux salariés, et le projet présenté par l'UNIFED qui s'appuie sur le possible droit à déroger à cette loi par accord collectif étendu en prend totalement le chemin.

Ce projet rappelle dans son préambule qu'il faut adapter « les conditions d'emplois des salariés à temps partiel en fonction » et seulement en fonction « des nécessités de fonctionnement des entreprises ». Il confirme dans son article 2.1 que « pour les contrats en cours » cette durée minimale de 24h n'est pas applicable au salarié qui en fait la demande si l'employeur ne peut y faire droit « compte tenu de l'activité économique de l'entreprise ».

L'article 2.2 fixe l'horaire minimal, « à 4 heures hebdomadaires ou son équivalent mensuel ou calculé sur la période d'aménagement du temps de travail ».

Quel progrès social ! Surtout lorsque l'on constate que l'article 2.3 intitulé « garantie pour les salariés » ne comprend que des bonnes intentions et aucune obligation réelle pour permettre au salarié de bénéficier « d'horaires de travail réguliers ou lui permettant de cumuler plusieurs activités à temps partiel afin d'atteindre une durée globale d'activité égale à un temps complet ou au moins égale à la durée minimale d'activité prévue par la loi » puisque l'entreprise doit juste faire en sorte « que les horaires de travail du salarié à temps partiel concerné soient regroupés sur des journées ou demi-journées régulières ou complètes.

De plus, l'accord de branche de réduction du temps de travail de 1999 prévoit que :

- La période minimale de travail continu rémunérée est fixée à 2 heures.
- Le nombre d'interruptions d'activité non rémunérées au cours d'une même journée ne peut être supérieur à 2.
- La durée de l'interruption entre deux prises de service peut être supérieure à 2 heures.

Chacun aura compris de quoi il en retourne.

Les articles qui suivent vont dès lors tous dans le même sens, à savoir celui de la régression sociale voulue par cette loi conforté par ce projet.

Pour preuve, l'article 4 « complément d'heures » qui prévoit « qu'un avenant au contrat de travail peut augmenter, temporairement, la durée contractuelle de travail du salarié à temps partiel» mais que dans ce cas « les heures de travail réalisées dans le cadre de cet avenant sont rémunérées au taux horaire habituel» et que seulement « les heures complémentaires éventuellement accomplies au-delà de la durée fixée par cet avenant donnent lieu à une majoration de 25 %» et que « le nombre maximum d'avenants « compléments d'heures» par an par salarié est fixé à huit, hors cas de remplacement d'un salarié absent nommément désigné, pour lequel le nombre d'avenants n'est pas limité ».

L'objectif de ce projet est bien celui de la flexibilité à outrance et permanente assortie d'une majoration virtuelle de salaire.

La flexibilité pour les salariés, c'est maintenant, les augmentations de salaire, demain... peut-être !

C'est pourquoi FO demande l'abandon de ce projet, en toute cohérence avec les grèves et manifestations qu'elle a organisées pour exiger l'abandon de la loi issue de l'ANI.

Force Ouvrière reste viscéralement attachée à la négociation paritaire, ainsi qu'à la contractualisation d'accord collectif, dès lors que ceux-ci sont porteurs d'avancées et à tout le moins garantissent le maintien des droits des salariés.

Pour Force Ouvrière, ouvrir une négociation sur un accord de branche qui entraînerait une baisse des droits collectifs, accentuerait la précarité des salariés, au prétexte notamment de contraintes budgétaires, n'a pas de sens si ce n'est l'accentuation de la dégradation des conditions de travail et donc, par voie de conséquence, de la qualité du travail nécessaire à la bonne prise en charge des personnes qui nous sont confiées.

Quant aux soi-disant problèmes organisationnels inhérents aux entreprises de la branche, hormis certains emplois très spécifiques, nous ne voyons pas pourquoi un accord de branche aussi régressif serait nécessaire pour permettre leur résolution.

A Force Ouvrière au regard du mandat qui nous est confié, nous négocions et :
- nous contractualisons quand l'accord améliore ou garantit le maintien les droits collectifs des salariés,
- nous nous abstenons quand l'accord ne fait que reproduire le Code du travail,
- nous dénonçons et combattons l'accord qui ratifie la dégradation des droits collectifs et les conditions de travail.

Paris, le 20 septembre 2013 ”

“ POUR LA GRATIFICATION DES STAGES, POUR LE LIBRE CHOIX DES LIEUX DE STAGE, CONTRE LA PÉNURIE !

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 a étendu la gratification des stages de plus de deux mois à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux, privés comme publics.

Alors qu'auparavant, seuls les stages effectués au sein de structures à gestion associative étaient concernés, il en est maintenant de même pour ceux organisés par les Conseils Généraux, les Mairies et les CAF, par exemple.

Aujourd'hui, les étudiants en Travail Social sont mobilisés pour réclamer les financements nécessaires à la gratification de tous les stages, quel que soit leur lieu d'exercice.

En effet, en l'absence de moyens financiers dédiés, de nombreuses structures n'acceptent plus de stagiaires, ce qui fait craindre aux étudiants, de manière fort légitime, une remise en cause de leur cursus de formation.

Cette situation est une des nombreuses conséquences des politiques d'austérité successives qui dégradent sans cesse le financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIÈRE se déclare totalement solidaire des étudiants en lutte, et considère que face à de telles inégalités, qui risquent d'avoir des effets pervers sur le choix des stages, les moyens financiers pour abonder la gratification des stages doivent être débloqués de manière urgente.

Une solution serait la création d'un fonds spécifique (abondé par l'Etat, l'ARS, les collectivités territoriales), dont la gestion serait confiée soit aux Centres de Formation, soit à un organisme paritaire, afin que les étudiants en travail social aient la garantie du libre choix de leurs stages.

Cette solution permettrait de plus de garantir une parfaite égalité de traitement entre tous les étudiants, quel que soit le choix de leur lieu de stage.

Même si la responsabilité des formations en Travail Social relève désormais des Régions, il s'agit de diplômes à caractère national.

C'est pourquoi la FNAS FO va interpeller la Direction Générale de la Cohésion Sociale afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires pour que cette gratification soit versée à tous les étudiants de manière identique sur l'ensemble du territoire, et qu'ils puissent ainsi mener à bon terme leurs formations.

Fait à Paris, le 21 Octobre 2013 ”

“ POUR LA GRATIFICATION DE TOUS LES STAGES ! POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS DE TOUS LES STAGIAIRES !

Par un simple communiqué du 25 octobre 2013, aussi lapidaire que laconique, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Mme Geneviève FIORASO, vient d'annuler l'extension de la gratification des stagiaires étudiants en travail social à l'ensemble des structures d'accueil quel que soit leur statut, prévue par la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013.

Une circulaire adressée aux Préfets instaure un régime d'exception qui maintient l'absence de gratification pour les structures relevant des collectivités territoriales, les établissements publics de santé et du secteur médico-social.

Qui plus est, ce choix politique ne résout en rien le problème de la raréfaction des lieux de stage.

Pire, le gouvernement poursuit les politiques d'austérité successives qui dégradent sans cesse le financement des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elles s'expriment au travers de la logique des enveloppes budgétaires limitatives qui n'ont d'autre objectif que de réduire les dépenses publiques.

Les fédérations FORCE OUVRIÈRE de l'Action Sociale et des Services Publics et de Santé se déclarent totalement solidaires des étudiants qui exigent cette gratification, et considèrent que face à de telles inégalités, qui ont déjà des effets pervers sur le choix des stages, les moyens financiers pour abonder la gratification des stages doivent être débloqués de manière urgente.

FORCE OUVRIÈRE maintient qu'une solution serait la création d'un fonds spécifique dédié afin que les étudiants en travail social aient la garantie du libre choix de leurs stages.

Cette solution permettrait de plus de garantir une parfaite égalité de traitement entre tous les étudiants, quel que soit le choix de leur lieu de stage.

Dans ce sens, FORCE OUVRIÈRE rappelle sa revendication d'abrogation de la Loi HPST, dont un des articles avait déjà exclu les étudiants paramédicaux (infirmiers, orthophonistes, etc…) de cette gratification.

L'égalité républicaine, pour FORCE OUVRIÈRE, c'est bien l'obligation de la gratification de TOUS les stages quelque soit leur lieu d'exercice.

Paris, le 31 Octobre 2013 ”

“ DÉCLARATION DU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FNAS F-O

Réuni les 5 et 6 novembre 2013 à Paris, le Conseil Fédéral de la Fédération Nationale de l'Action Sociale cgt-FORCE OUVRIÈRE réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicales, qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action. Le Conseil Fédéral s'inscrit dans l'ensemble des résolutions du XVème Congrès Fédéral de Super-Besse (3 au 5 octobre 2012) qu'il reprend et défend.

En ratifiant le pacte budgétaire européen, le gouvernement a fait le choix de l'austérité. L'obsession de la réduction des dépenses publiques et du remboursement de la dette produisent des effets désastreux.

La collusion entre les fédérations d'employeurs et les pouvoirs publics est totale. Pour eux, les salariés doivent payer la dette. C'est à ce titre qu'ils s'emploient à détruire les droits et garanties collectives. Depuis plusieurs années ils organisent la misère salariale.

Le ministère vient de refuser une deuxième fois l'augmentation de la valeur du point dans la CCNT 66 qui, comme la CCNT 51, voit nos salaires bloqués depuis 2010. De même, il a refusé à l'agrément durant l'été l'augmentation de la valeur du point dans la Branche de l'Aide à Domicile où les salaires sont bloqués depuis 2009. Aucun secteur conventionnel n'est épargné.

Pour 2014, les enveloppes budgétaires allouées au médico-social ne permettront pas la moindre augmentation de salaire. 2,4 milliard d'euros d'économie devront être réalisés pour respecter l'ONDAM 2014 (Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie).

Les salariés de notre secteur n'en peuvent plus et ne veulent plus de ces politiques d'austérité qui les appauvrissent, tout en rendant leurs conditions de travail de plus en plus inacceptables. Ces situations intolérables conduisent à de graves dysfonctionnements dans les établissements et services, à une grande souffrance au travail, à des drames humains. L'augmentation des arrêts de travail de plus de 90 jours constatée dans les régimes de prévoyance en est la preuve irréfutable.

LE RAS-LE-BOL S'AMPLIFIE. DE PARTOUT LA RÉSISTANCE S'ORGANISE, DES MANIFESTATIONS ET DES MOUVEMENTS DE GRÈVE SE MULTIPLIENT.

Salaires

Le blocage salarial touche plus d'1 million de salariés dans notre champ fédéral, alors que les prix et les impôts grimpent. De fait, l'augmentation du pouvoir d'achat reste non seulement une nécessité sociale et économique, mais elle constitue la revendication majeure pour tous les salariés face aux plans d'austérité.

C'est pourquoi le Conseil Fédéral revendique l'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice conventionnel, et des minima sociaux. Cela doit se traduire notamment par :

- amener le SMIC à 80 % du salaire médian (soit 1.350 € net par mois) et instaurer une obligation de négociation des minima salariaux des branches à chaque revalorisation ;
- indemniser intégralement tous les frais professionnels ;
- instaurer la prime transport à 400 euros par an, pour tous les salariés qui utilisent leur véhicule pour aller au travail ;

L'emploi

Que nous propose-t-on ? Des emplois d'avenir « sans avenir », des CDI à temps plein remplacés par des temps partiels, voire très partiels. Dans le cadre des regroupements imposés à notre secteur, de nombreux départs en retraite ne sont déjà plus remplacés.

Le Conseil Fédéral dénonce la déqualification rampante qui gangrène notre secteur. Il rappelle son attachement aux formations qualifiantes et revendique une application sans réserve de la gratification pour les stagiaires en formation dans nos branches professionnelles, par la création d'un fonds spécifique dédié.

La loi du 16 juin 2013 transposant l'ANI du 11 janvier 2013 que nous avons combattu, va aggraver la précarité. S'engouffrant dans la brèche, les employeurs de l'UNIFED vont jusqu'à proposer pour les temps partiels, une durée de temps de travail hebdomadaire de 4 heures. Ceux de la CCNT des Acteurs du Lien Social et Familial de 2 heures non consécutives.

Ils veulent ainsi accroître la précarité de tous les salariés du secteur au nom des économies budgétaires comme c'est déjà le cas dans l'aide à domicile. Un salarié à temps partiel est un travailleur pauvre et majoritairement féminin dans notre secteur. La précarisation rampante est inacceptable.

Protection Sociale collective

Le Conseil Fédéral réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 : « se soigner selon ses besoins, cotiser selon ses moyens », outil de progrès social et de solidarité collective.

Le Conseil Fédéral s'insurge contre le PLFSS 2014 (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) et l'ONDAM (objectif national de dépenses d'assurance maladie) qui sont très largement marqués par la politique d'austérité du gouvernement. Ces choix budgétaires, sont une menace pour la pérennité du financement des établissements et services et pénalisent la totalité du secteur, salariés et ayants droit.

Le Conseil Fédéral revendique la suppression des exonérations de cotisation sociale, qui sont sans impact sur l'emploi et ne constituent que des effets d'aubaine. Dans l'immédiat, le Conseil Fédéral exige leur compensation intégrale. Le Conseil Fédéral dénonce la baisse de la cotisation patronale d'allocation familiale et s'opposera à toute remise en cause de la CAF.

Le Conseil Fédéral condamne le projet Ayrault de contre-réforme sur les retraites, qui valide et aggrave toutes les lois qui se sont succédées, en allongeant de nouveau la durée de cotisation, en appauvrissant davantage les retraités. Le Conseil Fédéral réaffirme son opposition à toute réforme systémique des retraites qui, au travers de comptes notionnels ou de régimes par points, initiés par le compte pénibilité, remettraient en cause la solidarité intergénérationnelle.

Tous ces choix politiques contribuent à mettre en péril les valeurs de la république sociale.

Le Conseil Fédéral réaffirme son attachement à la liberté de négocier, de contracter et de revendiquer. Il s'insurge contre le dévoiement du paritarisme, condamne les accords dérogatoires facteurs de dumping social et d'individualisation du contrat de travail. Le Conseil Fédéral dénonce les parodies de négociation, qui participent au saccage du cadre conventionnel. Face à l'ampleur des attaques actuelles, le Conseil Fédéral exige non seulement le maintien, mais également l'amélioration des droits et moyens syndicaux.

Seule l'expression, libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des salariés. Le Conseil Fédéral invite ses Syndicats à convoquer des assemblées générales, pour établir les cahiers de revendication.

Compte tenu des agressions et des menaces qui pèsent sur l'ensemble des salariés du secteur, le recours à la grève nationale est à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

DÉCLARATION DU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FNAS F-O

Le CF de la FNAS F-O réuni à Paris, les 5 et 6 novembre 2013, tient à rappeler que l'école de la République a permis l'instruction et l'émancipation de millions de citoyens dont ceux dont nous avons la responsabilité dans le champ du Social et du Médico-social. Elle offre à tous les élèves quelle que soit la situation sociale des familles ou leur lieu d'habitation, l'égalité des droits, principe démocratique intangible actuellement remis en cause par la contre-réforme Peillon.

La loi de refondation est l'occasion, au nom du processus de dénationalisation de l'école, de chercher à introduire dans l'école, les élus politiques, groupe de pression divers, associations au caractère laïque peu affirmé et préparer à terme sa privatisation.

Elle s'inscrit dans les réformes structurelles voulues par l'Union européenne et le patronat qui ne peuvent être menées à terme que si l'obstacle que constitue l'école de la République est levé.

C'est pourquoi le CF de la FNAS F-O, conscient que ce gouvernement entend porter une attaque décisive non seulement à l'école laïque, mais au-delà à la République, fait sien l'appel intersyndical à la grève le jeudi 14 novembre 2014 en défense de l'école publique, laïque et républicaine.

La réforme des rythmes scolaires, mise en place à la rentrée 2013 « en faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation Nationale vers les communes, crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre le scolaire et le péri-scolaire (organisation, locaux, activités). »

Le CF de la FNAS F-O invite les salariés du Social et du Médico-social à soutenir et rejoindre les manifestations pour revendiquer **la suspension immédiate de la réforme Peillon et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.**

Adoptée à l'unanimité

LA SITUATION DES MAJEURS PROTÉGÉS ET LA SITUATION DES PERSONNELS DES SERVICES DE TUTELLE SONT INACCEPTABLES

EN URGENCE, LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DOIT :
- DONNER LES MOYENS NÉCESSAIRES
- REPOUSSER LA DATE BUTOIR DU 31/12/2013

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs a prévu que les mesures de protection juridique devaient être révisées tous les cinq ans, sous peine de devenir périmées.

La première date butoir de mars 2010 qui était intenable avait déjà été repoussée à fin 2013 par la loi de simplification et de clarification du droit du 12 mai 2009.

La forte mobilisation des personnels a permis une progression très nette des renouvellements, mais elle n'a pas réglé cette obligation intenable qui se fait au mépris de la qualité de la prise en charge et des conditions de travail.

100 000 personnes risquent toujours de perdre leur protection juridique au 31 décembre 2013.

Pourtant et en toute connaissance de cause, le ministère de la Justice a annoncé qu'il refusait tout nouveau report du délai de révision des mesures.

Pour la FNAS F-O, cette décision qui se fait au mépris des personnels et des majeurs protégés est inacceptable.

Cette réforme des services de tutelles a créé de nouvelles exigences professionnelles sans donner les moyens aux personnels de les réaliser. Elle a engendré des efforts supplémentaires et un stress important qui ont fait croître les arrêts pour maladie sans aucune contrepartie salariale pérenne et égalitaire.

L'objectif de collaboration des mandataires en lien avec les usagers est devenu uniquement « objectif de production ».

La FNAS F-O dénonce cette maltraitance financière qui au nom de l'austérité entraîne finalement des maltraitances par délaissement, faute de temps et de moyens dans l'accompagnement des majeurs protégés.

Pour la FNAS F-O cette échéance du 31 décembre 2013 est encore trop proche. Elle doit être repoussée.

Il y a surtout urgence à ce que les moyens financiers indispensables soient alloués à ce secteur de protection de personnes en grande fragilité pour garantir la qualité des prises en charge.

Paris, le 17 décembre 2013

UNE HONTE !

Une majorité de députés a osé entériner la suppression du Droit à la retraite anticipée des travailleurs reconnus handicapés... Mercredi 18 décembre, l'Assemblée nationale a adopté en troisième et dernière lecture le projet de loi gouvernemental « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ».

Il n'y a pas eu de véritable discussion puisque le texte était présenté en vote bloqué, sans amendements possibles.

L'article 23 entérine la suppression du droit à la retraite anticipée des travailleurs handicapés titulaires de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés - article L. 5213-1 du Code du travail).

La FNAS F-O prend acte de cette décision injuste qui confirme la volonté politique de ce gouvernement, au nom de l'austérité, de faire régresser les droits de tous les salariés même handicapés.

La FNAS F-O ne l'admet pas.

Totalement solidaire du combat que mène le Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits, la FNAS F-O engagera avec lui, la bataille pour la reconquête et l'extension d'un Droit que le gouvernement et la majorité des députés viennent de supprimer aux travailleurs handicapés.

Paris, le 20 décembre 2013

Déclarations 2014

“ NON À LA CONFÉRENCE SALARIALE, OUI À L’AUGMENTATION DES SALAIRES !

Le 29 janvier 2014 doit se tenir la conférence salariale qui réunit des représentants de l’Etat, des Fédérations patronales et Fédérations syndicales. Celle-ci n’apportera rien aux salariés des secteurs privés lucratif et non lucratif de la santé, de l’action sociale, du médico-social et de l’aide à domicile qui ont subi une **perte de 25 % de pouvoir d’achat** en moyenne sur les dix dernières années.

C’est pourquoi FO Santé Privée et FO Action Sociale ont décidé de boycotter cette « conférence ».

Après trois années blanches, le ministère vient d’accepter l’augmentation misérable de la valeur du point dans la CCNT 66. Dans la CCNT 51, la valeur du point est bloquée depuis 2010. Durant l’été, le gouvernement a refusé l’agrément de l’augmentation de la valeur du point dans la Branche de l’Aide à Domicile, alors que les salaires sont bloqués depuis 2009. Aucun secteur conventionnel n’est donc épargné par ces politiques de restrictions qui impactent les budgets sociaux et ceux de la Sécurité Sociale.

Pour 2014, les enveloppes budgétaires allouées au secteur sanitaire et médico-social ne permettront pas la moindre augmentation de salaire. 2,4 milliards d’euros d’économie devront être réalisés pour respecter l’Objectif National de Dépenses de l’Assurance Maladie (ONDAM) 2014. Ce sont les mêmes restrictions qui sont imposées pour l’action sociale, compte tenu de la situation financière des conseils généraux et des collectivités territoriales résultant de la politique gouvernementale.

Cette situation devrait s’aggraver avec les propositions publiques de la Cour des Comptes « pour enrayer la spirale de la dette sociale », qui devrait passer selon elle « par un effort accru de la maitrise des dépenses », pour nos différents secteurs.

Il s’agirait de baisser l’ONDAM au MINIMUM de 0,2 point chaque année à partir de 2014.

Les nouvelles annonces du Président de la République lors des voeux pour 2014, réitérées lors de la conférence de presse du 14 janvier (fin des cotisations patronales pour les allocations familiales, lutte contre les soi-disant « abus et excès » concernant la sécurité sociale) ne peuvent que renforcer cette offensive destructrice.

Déjà, aujourd’hui, l’augmentation de 2,5 % du taux directeur ne permet pas de couvrir l’augmentation mécanique des dépenses et de garantir la simple reconduction des moyens existants.

Au même titre que la dénonciation des droits conventionnels, les salaires servent de variable d’ajustement aux politiques publiques. Cette politique d’austérité sacrifie les salariés et la qualité des services, et appliquée avec zèle par les employeurs, elle sert de prétexte pour ne plus négocier.

Les salariés de notre secteur ne supportent plus ces politiques d’austérité qui les appauvrissent, tout en rendant leurs conditions de travail de plus en plus intolérables.

L’urgence, c’est bien la revalorisation générale des salaires qui passe par la rupture avec le dogme de la réduction des déficits publics.

AUGMENTER LES SALAIRES, C’EST JUSTE SOCIALEMENT ET EFFICACE ÉCONOMIQUEMENT.

Il faut en finir avec la logique d’enveloppes budgétaires fermées, qui nous sera à nouveau imposée lors de cette conférence salariale.

Une question se pose : comment débloquer cette situation ?

Nous avons été informés que les fédérations CGT, FO, CFDT, CFTC et CGC des organismes de Sécurité sociale appellent « A la grève et à manifester à Paris jusqu’à Matignon, le 18 mars 2014 pour :

- L’augmentation de la valeur du point,
- L’octroi de moyens budgétaires pour la classification,
- L’arrêt des suppressions d’emplois et l’embauche de personnels en CDI conventionnels pour assurer l’intégralité des missions et un service public de qualité,
- Le maintien de la Convention Collective Nationale. »

Dans plusieurs secteurs professionnels, les fédérations syndicales discutent de la possibilité d’appeler ensemble à la grève le 18 mars également.

Persuadées de la nécessité d’unir les salariés du plus grand nombre de secteurs professionnels afin d’obtenir satisfaction, la Fédération Nationale de l’Action Sociale FO et l’Union Nationale FO de la Santé Privée considèrent qu’il y urgence à engager une action commune sur la base de revendications claires :

- L’augmentation significative de la valeur du point dans chaque Convention Collective ;
- L’attribution des moyens financiers à hauteur des besoins ;
- La reconquête et l’amélioration des droits conventionnels.

Au-delà de son refus de participer à une conférence salariale qui n’apportera rien de concret aux salariés, Force Ouvrière se prononce pour une rencontre de toutes les Fédérations syndicales du secteur afin de poursuivre les discussions entamées autour de ces revendications et des moyens nécessaires pour les faire aboutir.

Paris, le 23 janvier 2014 ”

“ CONFÉRENCE SALARIALE POUR 2014 : BOYCOTT DE FORCE OUVRIÈRE !

Le 29 janvier 2014 doit se tenir la conférence salariale qui réunit des représentants de l’Etat, des fédérations patronales et Fédérations syndicales. Celle-ci n’apportera rien aux salariés des secteurs privés lucratif et non lucratif de la santé, de l’action sociale, du médico-social et de l’aide à domicile qui ont subi une **perte de 25 % de pouvoir d’achat** en moyenne sur les dix dernières années.

Après trois années blanches, le ministère vient d’accepter l’augmentation misérable de la valeur du point dans la CCNT 66. Dans la CCNT 51, la valeur du point est bloquée depuis 2010. Durant l’été, le gouvernement a refusé l’agrément de l’augmentation de la valeur du point dans la Branche de l’Aide à Domicile, alors que les salaires sont bloqués depuis 2009. Aucun secteur conventionnel n’est donc épargné par ces politiques de restrictions qui impactent les budgets sociaux et ceux de la Sécurité Sociale.

Pour 2014, les enveloppes budgétaires allouées au secteur sanitaire et médico-social ne permettront pas la moindre augmentation de salaire. 2,4 milliards d’euros d’économie devront être réalisés pour respecter l’Objectif National de Dépenses de l’Assurance Maladie (ONDAM) 2014. Ce sont les mêmes restrictions qui seront imposées pour l’action sociale, compte tenu de la situation financière des conseils généraux et des collectivités territoriales résultant de la politique gouvernementale.

Cette situation devrait s’aggraver avec les propositions publiques de la Cour des Comptes « pour enrayer la spirale de la dette sociale », qui devrait passer selon elle « par un effort accru de la maitrise des dépenses », pour nos différents secteurs.

Les nouvelles annonces du Président de la République lors des voeux pour 2014, réitérées lors de la conférence de presse du 14 janvier (fin des cotisations patronales pour les allocations familiales, lutte contre les soi-disant « abus et excès » concernant la sécurité sociale) ne peuvent que renforcer cette offensive destructrice.

C’est pourquoi FO Santé Privée et FO Action Sociale ont décidé de boycotter cette « conférence », et d’organiser une **conférence de presse** pour entre autres, expliciter les raisons de ce boycott :
le **mercredi 29 janvier 2014, à 11heures, au siège de la FNAS FO, 7, passage Tenaille – 75014 Paris** (entrée 141 avenue du Maine).

Paris, le 23 janvier 2014 ”

“ FO CONTESTE L’ENSEMBLE DES ARRÊTÉS DE REPRÉSENTATIVITÉ DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL A BUT NON LUCRATIF

FO Action Sociale a contesté les arrêtés de représentativité nationale dans les branches de l’Aide à l’Accompagnement Soins et Services à Domicile (CCU BAASSD), des Centres Sociaux Culturels (CCNT ALISFA), des Missions Locales (CCNT ML/PAIO), des Centres d’Hébergements et de Réadaptation (CCNT

CHRS), des Régies de quartier (CCNT des Régies de quartier), des établissements des personnels et services inadaptés (CCNT 66), des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (CCNT 51), des établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux (CCNT 65), devant la cour d'appel administrative de Paris.

Elle a décidé avec l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée F-O, de faire de même pour l'arrêté de représentativité paru au journal officiel en date 11 janvier 2014 dans les activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif.

Pour la FNAS F-O il ressort de l'ensemble des résultats annoncés et des éléments en sa possession que la sincérité du scrutin ne peut être garantie. Dès lors, la FNAS F-O considère de nouveau comme anticipée la publication des arrêtés et notamment celui dans les activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif.

Pour la FNAS F-O l'administration du travail est responsable de nombreux dysfonctionnements, entre autres de certains survenus lors de la procédure électorale. Il en est ainsi de l'intrusion informatique intervenue en février 2012 dans le système MARS (Mesure d'Audience de la Représentativité Syndicale). En effet, l'audit lancé à la suite de cette intrusion n'ayant pas été menée à son terme à ce jour, la FNAS F-O comme la Confédération Force Ouvrière considèrent que l'administration aurait dû suspendre les arrêtés litigieux en attendant la conclusion de l'expertise.

Concernant plus particulièrement l'arrêté du 11 janvier 2014, la FNAS F-O s'étonne que celui-ci ait été publié alors que cette interbranche est composée d'établissements sous Conventions Collectives et d'une entreprise nationale juridiquement différente. De plus, les organisations syndicales considérées comme représentatives nationalement, ne le sont pas dans chacune des conventions collectives composant l'interbranche.

La FNAS F-O constate pour finir, que l'importance des procès-verbaux comportant des anomalies ajoutées au nombre d'entreprises n'ayant pas organisé d'élections et celles qui n'ont pas renvoyé leur procès verbal au Centre de traitement des élections professionnelles, remet en cause d'une manière certaine la sincérité du scrutin. L'administration du travail n'a pas pris conscience de l'ampleur et de la dimension disproportionnée du problème et n'a pas mis tout en œuvre pour y remédier.
En ce sens, le ministre du travail ne devait pas publier les arrêtés de représentativité au regard de la carence d'un grand nombre d'employeurs des branches concernées, ce qui remet en cause au final le principe d'égalité entre électeurs.

Au regard de ces nombreux éléments, la FNAS F-O estime que la Cour administrative d'appel de Paris doit annuler, pour excès de pouvoir, les différents arrêtés du ministre du travail.

Paris, le 28 janvier 2014

OUI À UN SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE OUI À L'EXCLUSION DE CE SECTEUR DE LA DIRECTIVE SERVICE

Dominique Bertinotti, Ministre de la Famille, a décidé d'abroger le décret « Morano » qui entre autres avait diminué le taux de qualification des professionnels encadrant de la petite enfance et créé à titre expérimental des jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans, mais sans fixer le moindre taux d'encadrement.

La FNAS F-O et tous les personnels de la petite enfance attachés à la qualité du service public qui ont combattu ce projet ne peuvent que s'en réjouir.

Mais qu'en est-il finalement du nouveau projet de décret en préparation ?

Si le décret « Morano » avait abaissé la qualification globale des équipes éducatives à un taux de 40 % de personnel qualifié (puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers), ce projet propose de ramener le ratio à 50 %, mais seulement à partir du 1er janvier 2015 et avec une exception qui concerne les micro-crèches.

Les jardins d'éveil pour les enfants seront effectivement supprimés, mais seulement à partir de la rentrée 2015. Si le décret « Morano » portait la capacité d'accueil d'enfants en surnombre de 10 à 20 % de l'effectif habituel, ce taux est ramené à 15 % pour tout type d'établissement qui prévoit dans son projet d'établissement l'accueil de publics spécifiques. Et il sera bien de 10 % dans tous les autres cas.

Par ailleurs, il n'y aura pas de changement sur plusieurs points :

- Les assistants maternels pourront continuer d'accueillir 4 enfants au lieu de 3 auparavant, et si la norme minimale d'agrément reste fixée à 2 enfants, la formation initiale est réduite à 30 heures au lieu de 60 h.

- Les Maisons d'Assistantes Maternelles pourront toujours accueillir jusqu'à 16 enfants, sans aucune norme de fonctionnement et d'encadrement, notamment sur le plan du projet éducatif, autre qu'une convention signée avec la CAF et le Conseil général.

Au nom de la Modernisation de l'Action Publique, se poursuit la suppression de milliers de postes d'enseignants avec pour conséquence la réduction des capacités d'accueil des enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle.

Mais pire ! Ce que Morano n'avait pas osé faire au regard de la mobilisation des salariés contre son projet, le décret « Bertinotti » tente d'inscrire définitivement les établissements d'accueil de la petite enfance reconnus dans le Code de la Santé Publique comme accomplissant une mission d'intérêt général.

Mission d'intérêt général (MIG) signifie qu'elle peut être accomplie aussi bien par une entreprise privée que par une association à but non lucratif, ce qui donne droit en retour à une aide de l'état, dans un cadre juridique fixant des critères précis pour évaluer la réalité de cette mission et son bon accomplissement.

La Ministre veut ainsi définitivement graver dans le marbre la mise en concurrence de tout le secteur public et associatif de la petite enfance (crèches collectives, haltes-garderies, assistants maternels, crèches parentales, jardins d'enfants, micros-crèches et multi-accueil) avec le secteur lucratif.

Pour la FNAS FO, la qualité d'accueil des jeunes enfants ne peut pas être soumise aux lois du marché.

C'est pourquoi la FNAS F-O revendique :

- l'exclusion les modes d'accueil de la petite enfance dans le champ de la transposition de la directive « Services » 2006/123/DE du Parlement européen, ce qui ouvrirait définitivement la voie à la mise en concurrence et à la privatisation de l'accueil des jeunes enfants.
- l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés et des ratios d'encadrement dès la rentrée 2014
- la diminution du taux de sureffectif
- un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés pour créer 200 000 places d'accueil dans les 5 ans
- l'accès à la formation continue qualifiante pour les professionnels ayant un CAP petite enfance et les assistants maternels agréés qui en font la demande

- le rétablissement des postes d'enseignants supprimés pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre deux et trois ans dans des conditions adaptées à cet âge à l'école maternelle.

Paris, le 31 janvier 2014

DÉCLARATION DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Conseil Fédéral de la FNAS F-O s'est réuni les 13 et 14 mars 2014 à Paris.

Il se félicite de la place que la Fédération Nationale a pris dans la préparation de la mobilisation interprofessionnelle du 18 mars 2014 qui voit l'unité syndicale se réaliser grâce à l'appel de la confédération Force Ouvrière lancé à l'issue du meeting contre l'austérité du 29 janvier 2014.

En cela, notre Fédération respecte le mandat qui lui a été confié à son dernier Congrès Fédéral d'octobre 2012, où nous écrivions dans notre résolution générale : « **Face aux attaques menées par le capital contre la classe ouvrière, les délégués affirment l'impérieuse nécessité de construire le rapport de force qui permettra de créer les conditions d'une grève interprofessionnelle dans la perspective d'une possible grève générale, pour contrer l'austérité.** »

Le Conseil Fédéral réaffirme son attachement à la Sécurité Sociale de 1945. Il revendique l'augmentation des salaires et des moyens financiers alloués aux secteurs professionnels de l'Action Sociale, les embauches nécessaires en personnel qualifié ainsi que le maintien et l'amélioration de toutes nos conventions collectives.

Il dénonce le marché de dupes que le gouvernement, le MEDEF et trois organisations syndicales viennent de passer dans le pacte de responsabilité, qui est en réalité la mise en oeuvre d'un pacte d'austérité contre les intérêts particuliers, matériels et moraux des salariés.

Ce pacte est la traduction, en France, de l'austérité imposée par la Commission Européenne à tous les peuples d'Europe au prétexte de « l'effort de redressement des comptes publics ».

Pour le Conseil Fédéral, les salariés et leurs organisations syndicales sont en état de légitime défense face au vol annoncé de leur salaire différé et à la réduction annoncée de plus de 50 milliards des dépenses publiques.

Le Conseil Fédéral invite tous les salariés à faire grève et à prendre toute leur place dans les manifestations interprofessionnelles qui seront organisées localement. Il propose également que chaque syndicat envoie à Paris des délégations départementales pour renforcer la manifestation nationale des salariés de la Sécurité Sociale en direction de Matignon.

En rejoignant massivement ce premier grand mouvement unitaire de grève interprofessionnelle, chacun fera de cette journée du 18 mars 2014 contre le pacte de responsabilité, et pour marquer un coup d'arrêt aux politiques d'austérité, UNE RÉUSSITE.

”

“ APPEL À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION LE 18 MARS 2014

Les Fédérations CGT, FO, Sud, du secteur de la santé et de l'action sociale, réunies le 10 février 2014, refusent les politiques d'austérité que le gouvernement et les employeurs continuent d'imposer aux salariés.

Aucun secteur n'est donc épargné par les politiques de restriction qui impactent les conditions de travail et nos missions de service public.

Au nom de la baisse des dépenses publiques, le gouvernement avec son « pacte de responsabilité » fait un nouveau cadeau de 30 milliards aux entreprises, en volant notre salaire différé, nos cotisations sociales.

Cette situation devrait s'aggraver avec les préconisations de la Cour des comptes « *pour enrayer la spirale de la dette sociale* », qui devrait passer selon elle « *par un effort accru de la maîtrise des dépenses de santé* », pour nos différents secteurs. C'est d'ailleurs l'objectif que le gouvernement s'est fixé dans la recherche de 50 milliards d'euros d'économies d'ici 2017 dans les services publics. Soit, selon le rapport de la Cour des comptes et le JDD du 9 février dernier, 15 milliards sur la santé, dont près de 5 milliards sur l'hôpital public.

Cette politique d'austérité, voulue par le gouvernement, s'inscrit totalement dans la continuité des gouvernements précédents.

Il s'agit d'une attaque contre la sécurité sociale, les établissements et services de santé, du secteur social, et médico-social.

À plusieurs reprises, les fédérations CGT, FO, SUD du secteur de la santé et de l'action sociale ont tiré le signal d'alarme.

C'est pourquoi elles appellent à la grève, à la mobilisation, à des manifestations interprofessionnelles le 18 mars 2014, sur des revendications claires telles que nous les avions développées contre l'ANI et contre la contre-réforme des retraites, pour :

- l'augmentation générale et rattrapage des salaires pour mettre fin à la situation de gel, tant dans le public que dans le privé,
- l'embauche sur des emplois statutaires dans la Fonction publique et des CDI dans le privé,
- l'opposition totale à l'austérité,
- la défense et l'amélioration de notre système de protection sociale,
- le maintien et l'amélioration des garanties conventionnelles et statutaires,
- l'arrêt des restructurations, des fermetures de lits et de places, des suppressions de postes
- l'abrogation de la loi HPST

Paris, le 21 février 2014

La Fédération CGT Santé et Action Sociale
La Fédération FO des Services publics et de Santé
La Fédération FO de l'Action Sociale
La Fédération SUD Santé Sociaux

”

“ AUX SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX AUX SECRÉTAIRES DES SYNDICATS APPEL À LA GRÈVE LE 15 MAI 2014

Réuni à Montauban le mardi 22 avril 2014, le Bureau Fédéral de la FNAS F-O a analysé la situation après la grève du 18 mars et les déclarations du 1er Ministre du 16 avril qui confirment la poursuite de la politique d'austérité, dont l'un des éléments essentiels est le pacte de responsabilité auquel sont liés 50 milliards « d'économies » et 30 milliards d'exonérations de cotisations sociales.

Pour le Bureau Fédéral de la FNAS F-O, les revendications portées par les Fédérations de fonctionnaires qui appellent à la grève le 15 Mai, sont l'affaire de tous. Ce sont encore et toujours les salariés qui devront payer le prix fort par le :

- **Gel des prestations sociales et familiales.**
- **Gel des pensions et retraites jusqu'en octobre 2015.**
- **Gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'en 2017.**

Cela signifie également :

- **Moins de services publics, de qualité, égalité républicaine.**
- **Moins d'Etat : 18 milliards d'économies avec fermetures de services et réduction des effectifs.**
- **Moins de collectivités locales et de services publics de proximité : 11 milliards de baisses des dotations d'État.**
- **Moins de sécurité sociale et de soins : 10 milliards d'économies sur la santé, 11 milliards sur la sécurité sociale et les prestations sociales.**

Pour notre secteur social et médico-social, financé par des fonds publics ou de la Sécurité Sociale, cela aura pour conséquences :

- **L'absence de toute perspective de revalorisation salariale.**
- **La baisse des moyens alloués aux établissements et services.**
- **La déqualification des personnels.**
- **La poursuite des non-remplacements des salariés absents et plus généralement, la dégradation continue des conditions de travail et d'accueil.**

Dans la continuité du 18 mars 2014, et parce que l'austérité est triplement suicidaire : **socialement, économiquement et démocratiquement,** le Bureau Fédéral de la FNAS F-O appelle tous ses Syndicats Départementaux de l'Action Sociale à poursuivre la préparation du rapport de force nécessaire pour mettre un coup d'arrêt à cette politique, en faisant grève le JEUDI 15 Mai 2014 et en participant aux mobilisations organisées dans leur département, pour dire :
NON à l'austérité
Pour la défense de la sécurité sociale de 1945
OUI à l'augmentation générale des salaires !

Montauban, le 22 avril 2014

”

“ 15 MAI 2014 : GRÈVE CONTRE LE GEL DES SALAIRES, LE PLAN D'ÉCONOMIES, LE PACTE DE RESPONSABILITÉ

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA MOBILISATION DES PSYCHOLOGUES

FO se félicite de la mobilisation du 10 avril 2014 lors du meeting à la Bourse du travail à Paris qui a rassemblé 500 psychologues, déterminés à défendre leur profession et leurs légitimes revendications avec leurs organisations syndicales, FO, CGT, SUD, CFTC et le SNP.

Force est de constater que la mobilisation des psychologues intervient dans un contexte spécifique, celui de la politique d'austérité. Le nouveau gouvernement vient de réaffirmer ses choix : pacte de responsabilité + allégement du coût du travail + 50 milliards de coupes budgétaires sur les dépenses publiques dont 10 milliards aux dépens de l'assurance maladie. De surcroît, les salaires des fonctionnaires, gelés depuis 2010, le resteront jusqu'en 2017.

La politique d'austérité instaurée aggrave la situation des psychologues de la fonction publique, maintenus pour la plupart dans la précarité de contrats à temps partiel et dont la grille indiciaire n'a connu aucune évolution depuis 1990. Les personnels et les psychologues du secteur de l'action sociale et médico-sociale sont pareillement victimes de cette politique.

À l'évidence, les revendications des psychologues ne peuvent être considérées hors du contexte général, et par delà l'exigence d'ouverture des concours sans cesse

repoussée, par delà l'exigence d'une revalorisation des grilles indiciaires, FO revendique une autre politique économique pour l'emploi et les salaires : l'augmentation des effectifs et des salaires par le déblocage immédiat de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

C'est ce qui justifiait la grève interprofessionnelle du 18 mars contre l'austérité, c'est ce que nous avons redit lors du meeting des psychologues du 10 avril et c'est ce que nous redirons le 15 mai à l'occasion de la grève contre le gel des salaires dans la fonction publique, dans le secteur sanitaire et social non lucratif.

Il est urgent que le gouvernement et les ministères nous signifient que les revendications des personnels sont entendues, et en substance celles des psychologues :

1. **Déblocage immédiat de la valeur du point d'indice pour tous (+8%) et attribution de 50 points indiciaires.**
2. **Revalorisation substantielle des grilles indiciaires des psychologues de la FPH[1],**
3. **Augmentation générale des salaires des psychologues hors convention et des indices dans les conventions collectives nationales du travail.**
4. **Titularisation des psychologues : organisation immédiate des concours réservés pour les psychologues contractuels et des concours sur titres.**
5. **Embauche de psychologues à hauteur des besoins sur la base des cahiers de revendications de nos secteurs (public, sanitaire, social et médico-social),**
6. **Application de la fonction FIR[2] dans toutes les fonctions publiques et du temps DIRES[3] dans le secteur social et médico-social,**
7. **Reconnaissance de la fonction de psychologue dans les établissements,**
8. **Application du droit à la gratification pour les stagiaires psychologues.**

Ce sont ces revendications impliquant l'abandon du pacte de responsabilité et des budgets contraints que nous porterons à nouveau à l'occasion de la grève contre l'austérité salariale le 15 mai 2014 et lors de la rencontre intersyndicale des psychologues le 16 mai prochain.

STOP À L'AUSTÉRITÉ !
NON AU PLAN D'ÉCONOMIE DES 50 MILLIARDS € !
NON AU PACTE DE RESPONSABILITÉ !

Le 28 avril 2014

1. Fonction Publique Hospitalière
2. Formation, Information, Recherche
3. Documentation, Information, Recherches, Élaboration, Supervision

APPEL AUX ORGANISATIONS SYNDICALES UNIFAF : AVIS DE DANGER SUR LE PARITARISME !

Le 6 mai 2014, UNIFED a repris à son compte une proposition de la CFDT afin de modifier les règles de décisions prises au sein de l'OPCA UNIFAF, dont la conséquence directe est la mise à la signature des accords modifiant ces règles.

Jusqu'à présent, chaque organisation syndicale dispose d'une voix dans le Collège représentant les salariés. Les décisions engageant UNIFAF sont prises par accord entre majorité du Collège salariés et du Collège employeurs sur le principe : un Collège = 1 voix. Ces règles permettent de confronter les intérêts des représentants de salariés à ceux des employeurs, qui sont différents et parfois contradictoires. Il faut préciser que les 5 organisations d'employeurs parlent d'une seule voix, celle de l'UNIFED.

UNIFED a pour objectif d'affaiblir, voire d'annihiler la notion même du paritarisme telle qu'elle existe dans la BASS. En effet, de nouvelles règles qui répartiraient les voix des organisations syndicales de salariés (*) permettraient aux employeurs, en divisant le collège des salariés, d'aller chercher la majorité relative : les 52 voix à ajouter à leurs 103 voix indivisibles, la réciprocité étant impossible.

La Loi de 2008 sur la « représentativité » s'est bien gardée de traiter des questions liées aux décisions des Organismes Paritaires. Bien au contraire, un Accord National Interprofessionnel de Février 2012 précise bien que chaque organisation, tant patronale que salariée, dispose d'une voix chacune au sein des Organismes Paritaires.

Pour Force Ouvrière, il est hors de question que les syndicats de salariés deviennent des « supplétifs » d'UNIFED. Les employeurs auraient non seulement un droit de véto pour chaque projet d'UNIFAF, mais également le monopole de toute décision. En outre, une initiative du Collège de salariés n'aurait aucune chance de pouvoir aboutir.

N'est-ce pas un marché de dupes proposé par UNIFED ?

Force Ouvrière prend clairement position :

- le paritarisme n'est pas une affaire de « bien commun » soi-disant « partagé », mais bien la confrontation d'intérêts divergents, afin d'aboutir à des consensus dans l'intérêt de toutes les parties.
- chaque organisation syndicale doit avoir le même droit d'expression et de décision dans ces Organismes Paritaires : « pas de canapé pour certains, voire des strapontins pour d'autres ! ».

Ce projet d'accord ne doit pas voir le jour.

Force Ouvrière demande que chaque organisation composant les collèges, se positionne afin de préserver le paritarisme tel qu'il a fondé l'OPCA.

Administrateurs Force Ouvrière
Réunis à Tinqueux, le 22 mai 2014

(*) la représentativité dans la BASS c'est : 4 voix pour la CGC, 36 voix pour la CFDT, 14 voix pour FO, 10 voix pour SUD, 33 voix pour la CGT, 6 voix pour la CFTC = 103 voix.
UNIFED = 103 voix.

LA FNAS F-O SOLIDAIRE AVEC LES CHEMINOTS EN GRÈVE

Les cheminots ont décidé dans leurs assemblées générales ce vendredi 13 juin de reconduire leur mouvement de grève.

Ils veulent obtenir satisfaction sur leurs justes revendications que sont :

- le maintien du statut et de toute la réglementation SNCF ;
- la réunification du système ferroviaire tel qu'il existait avant 1997 ;
- le retour au monopole public d'État et la reprise de la dette de l'État ;
- le retrait du projet de loi de réforme.

Pourtant, contre le mouvement des cheminots, le président de la République, coprince d'Andorre, vient d'exiger, tel un diktat, que « le mouvement doit s'arrêter ».

Attachée au droit de grève, à la liberté et à l'indépendance, la FNAS F-O tient à apporter tout son soutien aux cheminots en grève avec leurs organisations syndicales et plus particulièrement à la Fédération F-O des cheminots.

Elle invite tous ses syndicats départementaux à en faire de même.

Paris, le vendredi 13 juin 2014

LE JEUDI 19 JUIN 2014 APPEL À LA GRÈVE ET MANIFESTATION NATIONALE DE TOUS LES PSYCHOLOGUES

RASSEMBLEMENT À 13 H
PLACE DE LA CATALOGNE PARIS 14ÈME

La politique d'économies budgétaires de 50 milliards décrétée par le gouvernement aggrave encore la précarité des psychologues des trois versants de la fonction publique (FPH, FPT, FPE) comme ceux des secteurs de l'action sociale et médico-sociale : plus particulièrement dans la fonction publique leurs grilles de salaires n'ont connu aucune évolution depuis 1991 et la majorité est illégalement maintenue dans des contrats à temps partiel.

Lors de l'Assemblée Générale du 10 avril 2014 à la Bourse du Travail à Paris, les 500 psychologues réuni(e)s ont fait part de leur détermination à s'opposer à cette politique d'économies budgétaires et à faire entendre leurs revendications aux pouvoirs publics :

- Augmentation générale des salaires, du point d'indice dans la fonction publique et des valeurs de points dans le secteur associatif.
- Revalorisation substantielle des grilles indiciaires des psychologues la FPH, dans la FPT et la FPE et des coefficients dans les conventions collectives nationales du travail.
- Dans la FPH organisation régulière des concours règlementaires prévus par les statuts.
- Application des dispositifs de titularisations par concours réservés (ANT). Mise en place de mesures spécifiques pour titulariser les psychologues contraints au temps partiel.
- Respect et application de la fonction FIR (formation, information, recherche) et du temps DIRES (documentation, information, recherche, élaboration et supervision).
- Reconnaissance du rôle, de la fonction, de la qualification et de l'autonomie professionnelle des psychologues dans tous les établissements.
- Mise en œuvre de la gratification des stages.

Les syndicats CGT, FO, SUD, CFTC, appellent les psychologues à se réunir en assemblées générales dans les établissements afin de préparer la grève et

la manifestation du 19 juin à Paris. Les syndicats les invitent à afficher « psychologueS en grève » dans les établissements et institutions.

Une demande intersyndicale de RDV est adressée aux ministères concernés pour déposer les revendications et demander l'ouverture de négociations.

COMMUNIQUÉ FORCE OUVRIÈRE SUR LE PROJET D'AVIS DU CSTS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

En 2006 et 2007, le projet de loi Prévention de la délinquance avait amené FORCE OUVRIÈRE à exprimer ses inquiétudes. Il nous semblait que ce projet remettait en cause les ordonnances de 1945 relatives à la protection judiciaire de la jeunesse et l'enfance « en danger ».

La loi du 5 mars 2007 a maintenu des mesures que nous considérions comme dangereuses et inacceptables entre autres :

- la mise en concurrence des maires et des conseils généraux
- les nouvelles attributions des maires en matière de contrôle social avec droit de signalement auprès des instances judiciaires et des CAF, les transformant en véritables « shérifs »
- la remise en cause du secret professionnel à travers sa transformation en « secret partagé » qui pour nous visait à imposer aux travailleurs sociaux et médico-sociaux une obligation de délation (et non de signalement) à l'égard des maires. Nous considérions que cela ne pouvait conduire qu'à les discréditer auprès des populations qu'ils suivaient et aidaient et donc ne pouvait qu'annihiler l'efficacité de leur travail. La puissance publique entendait désormais exiger des travailleurs sociaux qu'ils soient des agents supplétifs à la répression et au contrôle social. Nous ne pouvions accepter ce qui constituerait une destruction de la profession et plus particulièrement ce qui fonde l'intervention spécifique des éducateurs spécialisés en prévention spécialisée, à savoir l'anonymat et la libre adhésion.

C'est pourquoi Force Ouvrière en toute cohérence en avait demandé le retrait.

En 2014, le Conseil Supérieur du Travail Social est appelé à se prononcer sur une charte pour l'échange d'informations ainsi que sur un guide méthodologique afin de mettre en oeuvre des « programmes d'action » et une « méthode de gouvernance locale ».

Or, ces différents textes s'inscrivent totalement dans la continuité de la loi prévention de la délinquance et des différentes lois qui l'ont précédée.

Ils maintiennent le principe du secret partagé et la possibilité d'échanger ses informations dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). La charte de déontologie devient nationale et s'imposera partout et ouvre la possibilité, sous couvert de la CNIL, que l'échange de données puisse alimenter un fichier de données personnelles. Parallèlement, le guide méthodologique, qui illustrait la stratégie nationale par de « bonnes » pratiques, devient une méthode. Ils considèrent que la participation aux groupes du CLSPD et l'utilisation des programmes de prévention de la délinquance seraient des outils du travail social parmi d'autres, notamment afin d'assurer «la tranquillité publique». Pire, ils veulent rendre compatible « la stratégie nationale et le guide méthodologique qui sont centrés sur le risque, la défaillance, le repérage, l'action corrective, la sécurité et la tranquillité publique… alors que pour le travail social, la personne concernée doit être au centre de la relation, la prévention globale prime sur les actions particulières, le développement est fondé sur la liberté. »

Et comme l'écrit fort justement le projet d'avis :

« La prévention de la délinquance n'a pas vocation à intégrer tous publics et traiter de tous aspects, alors que le public jeune relève prioritairement d'autres politiques publiques, par exemple la prise en charge de décrocheurs ou de jeunes en difficultés psychiques.

Le CLSPD est "une couche supplémentaire dans le 'millefeuille' des dispositifs de politiques publiques". Et "l'ajout d'une nouvelle stratégie à l'intention de partenaires qui n'ont pas été initialement associés interroge en effet" lorsqu'elle prévoit :

- La création de nouveaux « référents » impacte directement les organisations de travail alors que celles-ci ont déjà nommé des travailleurs sociaux comme « référents » dans de nombreux autres champs,
- Les moyens donnés aux travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des politiques d'insertion, de protection et de prévention sont fortement contraints. Une nouvelle politique, perçue comme une obligation venue de l'extérieur, ne pourrait que soustraire des moyens déjà sous tension de par la charge de travail qui remonte du terrain et par les exigences de sa gestion.
- Comment des institutions indépendantes du maire accepteront-elles que celui-ci les conduise à réordonnancer les missions de leurs agents afin qu'ils participent à ses travaux et accompagnent des « parcours » de jeunes en risque de délinquance ? »

À l'action sociale Force Ouvrière, nous restons résolument attachés à la mise en œuvre d'une politique sociale qui combatte la pauvreté et non pas les pauvres, qui lutte contre les véritables causes de la délinquance que sont les inégalités sociales, les logements manquants et délabrés, la généralisation de la précarité, le chômage qui sont aggravés par la politique d'austérité.

Au lieu de maintenir des mesures répressives, la politique sociale doit concrètement mettre en œuvre des solutions éducatives et pédagogiques par des professionnels titulaires de diplômes répertoriés dans les CCNT pour les jeunes en construction, avec les moyens et les créations de postes nécessaires.

Nous revendiquons le retour immédiat à une société plus solidaire, en rupture avec les dispositions prises contre les populations les plus fragiles, dans la Loi de Sécurité quotidienne, puis dans la Loi de Sécurité intérieure, puis dans les Lois Perben 1 et 2, et dans la Loi dite de « Prévention de la Délinquance ».

Et nous disons à nouveau :

- non à la délation, à la criminalisation de l'enfance, aux fichages informatiques,
- oui au secret professionnel, à la protection de l'enfance, à une société solidaire de ses jeunes,
- oui aux 3 principes fondateurs de la Prévention Spécialisée que sont le respect de l'anonymat, la libre adhésion et le non-mandat,
- oui à l'abrogation de toutes les lois répressives qui vont à l'encontre des principes fondateurs des ordonnances de 1945 relatives à la protection judiciaire de la jeunesse et à l'enfance « en danger », pour qui « l'éducation est la règle, la sanction l'exception ».

C'est pourquoi nous tenons à rappeler notre opposition à :

- toute charte de déontologie type pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
- tout guide de méthodologie qui part ailleurs laisse toute latitude aux maires, met en place un coordonnateurs, professions non réglementées et créé un « référent parcours » contraire aux rôles de la prévention spécialisée.

C'est pourquoi nous nous associons aux craintes de la commission éthique qui, pour nous, équivalent à un refus de l'avis en l'état.

Paris, le 19 juin 2014

HALTE A L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE CONTRE LES JEUNES MAJEURS PROTÉGÉS

Le Conseil Général de Haute-Garonne a décidé pendant l'été, de façon autoritaire et arbitraire, d'annoncer l'arrêt des Accueils provisoires jeunes majeurs pour les migrants de 19 ans et plus dans le département, dans le seul but de faire des économies budgétaires.

D'un côté, il sacrifie sur l'autel de l'austérité une partie de la jeunesse pour laquelle on annule tous les projets scolaires, de formation, d'insertion sociale et de régularisation. Sans aucun état d'âme, on les renvoie ainsi à la rue et à la mendicité.

De l'autre, il fragilise budgétairement les structures qui prennent en charge ces jeunes majeurs qui doivent être accompagnés, ce qui va aboutir rapidement à des suppressions de postes.

Cette politique « austéritaire » n'est pas isolée.

Il en a été de même en février dernier, à la Sauvegarde de l'Enfance 37 qui a vu la part État de son budget pour le suivi des jeunes en difficulté, être amputé du jour au lendemain de 13% au nom « *des nécessités budgétaires qui contraignent (la Protection Judiciaire de la Jeunesse) à rationaliser l'utilisation des moyens en place sur le département, dans le secteur associatif habilité, comme dans le secteur public* ». Et en parallèle, on a supprimé des postes.

État et Conseils Généraux poursuivent sous des prétextes économiques arbitraires la criminalisation de la jeunesse dans la continuité des lois de février et mars 2007 qui ne sont toujours pas abrogées.

Dans l'Essonne, le Conseil Général vient d'imposer à la Fondation MVE le non-remplacement de 16 postes sur 85, toujours en vue de « maîtriser les dépenses », appliquant lui aussi la logique de la Révision Générale des Politiques Publiques et de la Modernisation de l'Action Publique, qui sont des outils de destruction massive des emplois et des missions de service public. Face à cette situation grave de conséquence, FO Action Sociale apporte tout son soutien aux salariés en résistance.

FO revendique avec eux, le maintien de tous les budgets nécessaires à la prise en charge de la jeunesse, l'arrêt immédiat des ruptures de contrat, l'abrogation des lois criminalisant la jeunesse, le financement de toutes les prises en charge jeune majeur à hauteur des besoins.

Paris, le 23 septembre 2014 ”

“ DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE DES ADMINISTRATEURS UNIFAF ET MANDATÉS RÉGIONAUX DR CPNE-FP

Le 11 juin 2014, FORCE OUVRIERE, la CFTC et la CFE-CGC ont fait valoir leur droit d'opposition aux accords signés entre l'UNIFED, la CFDT et la CGT concernant la transposition de la « représentativité » dans les modes de prise de décision des organismes paritaires de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale à but non lucratif.

Cette triple opposition est motivée par la remise en cause, voire **le piétinement des principes les plus élémentaires du paritarisme de gestion,** qui commandent que chaque organisation autour de la table dispose des mêmes moyens de décision que les autres. Il s'agit là de la simple application du principe d'égalité qui veut que chaque organisation syndicale dispose d'une voix, écartant tout danger d'un pouvoir hégémonique sur l'OPCA UNIFAF, l'Observatoire de la Branche et la CPNE-FP.

En effet, ces accords ont reçu durant l'été l'agrément au titre du Code de l'Action Sociale et des Familles,qui est une des conditions d'entrée en vigueur de ces textes. Mais il est une règle opportunément oubliée par les signataires et qui prévaut dans le champ des activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif : celle de **l'extension des accords** afin de les rendre applicables à l'ensemble des associations du secteur, qu'elles soient adhérentes ou non à une fédération patronale.

Or, non seulement cette extension n'est toujours pas promulguée, mais du fait de la triple opposition à ces accords, **une procédure très particulière, sous l'autorité du Ministre du Travail,** est en cours.

Ces avenants aux accords ne sont donc toujours pas applicables. De plus, ils font peser des risques juridiques certains sur les éventuelles décisions qui pourraient être prises dans ces organismes de gestion, notamment l'OPCA UNIFAF. **C'est pourquoi les administrateurs à UNIFAF et mandatés CPNE-FP de Force Ouvrière continuent de ne pas participer aux instances jusqu'à nouvel ordre.**

De surcroît, la dénonciation par UNIFED de l'accord constitutif d'UNIFAF le met en danger si au 15 décembre 2015 aucun accord n'était trouvé.

En 2011, une année de négociation a été nécessaire pour aboutir à un accord ; aujourd'hui, UNIFED prévoit dans « son » calendrier... une seule journée de négociation pour l'OPCA !

Depuis l'ouverture des négociations de branche relatives à la Formation Professionnelle Continue en septembre 2014, FORCE OUVRIÈRE revendique le maintien des contributions actuelles versées à l'OPCA UNIFAF, **à la fois pour garantir l'accès à des formations qualifiantes et diplômantes pour les salariés, mais aussi pour maintenir l'ensemble des emplois de l'OPCA UNIFAF.**

Pour ces raisons, alors que la négociation de branche relative à la Formation Professionnelle Continue patine, et que son passage en Commission Mixte Paritaire est imminent, **les représentants FORCE OUVRIÈRE, réunis à Paris ce 5 novembre 2014, revendiquent l'abrogation pure et simple des avenants de juin 2014 modifiant les règles de prise de décision.**

FORCE OUVRIÈRE exige :

- **de nouveaux avenants permettant à chaque organisation syndicale représentative dans ce champ d'activités de siéger dans toutes les instances paritaires de gestion, respectant le principe « une organisation = une voix » ;**
- **le maintien des taux actuels de contribution à la Formation Professionnelle Continue versés à l'OPCA UNIFAF.**

Paris, le 5 novembre 2014 ”

“ DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE RELATIVE AU PROJET D'EDEC « PETITE ENFANCE »

FORCE OUVRIÈRE a pris connaissance du projet d'accord-cadre national d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences relatif à la petite enfance pour les années 2014/2017.

Le constat exposé dans les motifs de ce projet rappelle fort justement que les besoins d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans restent importants. La création envisagée de 275 000 solutions d'accueil pour 2017 démontre s'il en est besoin combien les besoins d'accueil manquent déjà cruellement.

Si FORCE OUVRIÈRE prend acte de l'« ambition forte » de ce projet, elle s'insurge contre la décision du gouvernement, au nom de son pacte de responsabilité, de s'attaquer au financement de la branche famille de la Sécurité Sociale. Elle seule peut garantir les moyens nécessaires aux créations de places et d'emplois indispensables aux « enjeux quantitatifs » liés à la fois aux besoins de recrutement pour couvrir les futurs postes qui pourraient être créés, mais aussi, en prévision des nombreux départs en retraite à venir, dans le secteur privé à but non lucratif auquel nous sommes attachés.

Par ailleurs, FORCE OUVRIÈRE, attachée à l'Ecole Publique, Laïque et Républicaine, fait le constat que l'Education Nationale, concernée pourtant par la création potentielle de 75000 places d'accueil, est présentée dans ce projet comme un simple « prescripteur ». Pour FORCE OUVRIÈRE, le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans doit redevenir une priorité nationale. Cela doit passer aussi par la création d'emplois publics statutaires.

FORCE OUVRIÈRE, sinon, s'étonne du contenu de ce projet qui dit pourtant vouloir qualifier les salariés dans une optique d'améliorer la qualité de l'accueil et de développement des évolutions de carrière des professionnels.

D'un côté, il est proposé de favoriser la fonction «ressources humaines» des «employeurs potentiels» pour leur permettre « de faire face aux enjeux de recrutement et de gestion des ressources humaines du secteur ». Cela ne répond en rien aux besoins de qualification des salariés.

De l'autre, pour les seuls salariés «fragilisés dans leurs emplois», il est proposé l'acquisition de «compétences», le développement d'une «culture commune» et l'amélioration de la qualité de travail.

Pour FORCE OUVRIÈRE, au lieu de prévoir des actions proposant « de renforcer les connaissances des professionnels sur les besoins des enfants en éveil selon leurs âges ; d'améliorer les compétences nécessaires à l'accueil de publics spécifiques : enfants porteurs de handicap, enfants issus de famille en parcours d'insertion et d'améliorer le repérage de certaines situations à risque maltraitance, discriminations, handicap », il est urgent de mettre en oeuvre un plan de financement national de formations qualifiantes débouchant sur des Diplômes Nationaux (Educateurs de Jeunes Enfants, auxiliaires de puériculture...), diplômes d'État qualifiants reconnus dans les différentes Conventions Collectives Nationales de Travail du secteur de la petite enfance.

Pour toutes ces raisons, FORCE OUVRIÈRE émet un avis défavorable à cet EDEC « petite enfance ».

Paris, le 14 novembre 2014 ”

“ DÉCLARATION DU CONSEIL FÉDÉRAL

Lors de son Comité Fédéral National du 8 octobre 2014, la FNAS FO a fait état de la situation catastrophique que les politiques d'austérité provoquent dans notre secteur. Les délégués appelaient leurs « *syndicats (...), à préparer les conditions de la grève interprofessionnelle, dans le cadre d'Assemblées Générales des salariés, afin d'obtenir satisfaction.* »

Les agressions des politiques gouvernementales remettent en cause méthodiquement le Code du travail, mais aussi les fondements de la Sécurité Sociale et les Services Publics.

Face à cette situation, la Confédération FO, parce qu'elle se situe exclusivement sur le terrain des revendications et de la défense des intérêts particuliers des salariés, prend ses responsabilités en appelant à un rassemblement le 16 décembre prochain, à Paris.

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO, réuni les 18, 19 et 20 novembre 2014, se félicite de cet appel de la Confédération FORCE OUVRIÈRE, contre le pacte de responsabilité.

Il invite ses Syndicats Départementaux à faire de cette journée une réussite et à y prendre toute leur place, y compris dans le cadre de l'appel à la grève de la FNAS FO.

Il s'agit d'une étape supplémentaire dans le rapport de force que FORCE OUVRIÈRE construit pour mettre un coup d'arrêt à ces politiques destructrices des droits et garanties collectives des salariés, en perspective d'une manifestation nationale dans le cadre d'un appel à la grève interprofessionnelle, afin d'obtenir satisfaction.

Adoptée à l'unanimité, le 20 novembre 2014

NOUVELLE ARCHITECTURE DES DIPLÔMES DU TRAVAIL SOCIAL : FO DIT NON !

Lancée en janvier 2013, la réforme annoncée du travail social prend une tournure qui pose largement problème dans un contexte croissant d'austérité budgétaire. Elle voit d'ailleurs les étudiants en travail social et les salariés du secteur avec leurs organisations syndicales se mobiliser en nombre contre elle.

L'absence de concertation a été la règle qui a accompagné cette initiative.

Dès lors, elle ne peut qu'être contestée surtout quand, in fine, les propositions de ré-architecture des diplômes retenues remettent en cause le caractère généraliste, national et professionnel des diplômes d'État existant dans notre secteur.

Cette remise en cause passe par la proposition de la mise en place d'un socle commun de compétences, de 2 spécialités regroupées sous le vocable « aide et développement social » et « accompagnement socio-éducatif », et la création de parcours optionnels. À y regarder de plus près, ce projet contient des diplômes génériques, desquels disparaît la notion de métiers qui préfigure la fin de l'égalité salariale dans les Conventions Collectives Nationales de Travail du secteur du fait de leur nouvelle architecture.

C'est pourquoi FORCE OUVRIÈRE considère que la Commission Professionnelle Consultative ne doit pas valider le projet de ré-architecture des diplômes. Il n'y a aucune urgence à cautionner la casse des diplômes d'État actuels.

En revanche, il y a urgence à garantir l'accès à la Formation Professionnelle en alternance qui fonde depuis toujours la spécificité de notre secteur, urgence à améliorer le dispositif de gratification des stages pour une véritable possibilité de choix du lieu de stage par les étudiants.

Cela passe par le déblocage immédiat et sans restriction des moyens financiers, intégrés aux coûts de la formation, afin que la mise en œuvre de celle-ci ne soit pas mise en péril par le refus des établissements et services du secteur d'accueillir des stagiaires pour des raisons financières.

FORCE OUVRIÈRE Action Sociale réaffirme sa proposition que les budgets nécessaires pour les stagiaires soient alloués spécifiquement à un fonds abondé par l'État, l'ARS et les Collectivités Territoriales dont la gestion serait confiée soit aux Centres de Formation, soit à un Organisme Paritaire.

Il y a urgence à en finir avec la politique de pénurie budgétaire et de lieu de stages. Il ne saurait y avoir aucune raison économique ou budgétaire valable pour empêcher les stagiaires du secteur social et médico-social de bénéficier du droit à la gratification des stages. Il y a urgence à en finir avec les politiques d'austérité, c'est ce que nous continuerons d'affirmer le 16 décembre 2014 place Vauban à Paris, dans le cadre du rassemblement national FORCE OUVRIÈRE contre le Pacte de Responsabilité.

Paris, le 15 décembre 2014

Déclarations 2015

L'UNIFED VEUT SACRIFIER LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUR L'AUTEL DE L'AUSTÉRITÉ !

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO réunies ce 13 janvier 2015 en Commission Paritaire de Branche ont pris acte de la déclaration liminaire de l'UNIFED annonçant un recul important de la mutualisation au niveau de l'OPCA UNIFAF.

En septembre 2014, l'ensemble des organisations syndicales revendiquait a minima le maintien des taux de contribution à la Formation Professionnelle Continue, soit 2,30% de la masse salariale.

Alors que les négociations ont commencé avec une proposition patronale d'une cotisation formation de 1,7% de la masse salariale brute (1% légal + 0,7% conventionnel : soit 1,7% mutualisé), l'UNIFED annonce aujourd'hui une cotisation mutualisée réduite à 1,3% au mieux !... voire 1,10% si le 0,20% du Compte Personnel de Formation (CPF) n'est pas versé à l'OPCA.

Annoncer ce recul après plus de six séances de négociations est irrecevable pour toutes les organisations syndicales présentes à la négociation. Unanimement, toutes renvoient à **l'UNIFED l'entière responsabilité des conséquences sociales sur l'OPCA UNIFAF si le niveau financier mutualisé versé à l'OPCA avant la réforme et la loi du 5 mars 2014 n'était pas maintenu a minima.**

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO actent le désengagement des employeurs **et leur absence de volonté de construire une véritable et ambitieuse politique de formation professionnelle,** solidaire au niveau des établissements de la branche, permettant de répondre aux besoins des salariés et des établissements du secteur.

Paris, le 15 janvier 2015

DÉCLARATION DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES CGT, FO ET SUD DU SECTEUR DE LA SANTÉ, DU MÉDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL

Les Fédérations syndicales du secteur de la santé du médico-social et du social CGT, FO et SUD Santé Sociaux, se sont réunies le mercredi 21 janvier 2015. Elles partagent le constat d'un contexte général marqué par le maintien de l'austérité sous la forme du pacte de responsabilité et de la réduction des dépenses publiques et sociales.

D'ici 2017, plus de 50 milliards de coupes budgétaires sont prévus dans les dépenses publiques, dont 18 milliards d'économies sur la protection sociale et les dépenses de santé (dont les hôpitaux). Ces coupes auront des conséquences directes sur les droits et acquis collectifs des personnels, la santé, l'hôpital public, l'égalité d'accès aux soins et la prise en charge des publics du secteur social et médico-social.

C'est dans ce cadre que la loi de financement de la Sécurité sociale, prévoit pour l'ONDAM 2015 d'imposer plus de 3 milliards d'euros de réduction aux établissements de santé et médico-sociaux. Dans la même logique, la réforme territoriale va provoquer la restructuration de l'ensemble du secteur social et médico-social.

De son côté, le projet de loi Macron, prévoit toute une série de mesures de déréglementation du code du travail (travail du dimanche, travail de nuit, licenciement, CHSCT, Médecine du travail, Conseil des Prud'hommes …).

Quant au projet de loi de la Ministre de la santé, il vise notamment à imposer les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT), qui débouchent sur des fusions d'établissements et des réductions d'emplois et veut confier au secteur privé des pans entiers de l'hôpital public, conduisant à la privatisation. Ce projet est la transposition des politiques d'austérité dans le secteur de la santé et du médico social dans la continuité de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), dont nous réclamons toujours l'abrogation.

Les Fédérations syndicales CGT, FO et SUD combattent ces remises en cause. Elles réaffirment que l'ensemble des revendications demeure justifié, qu'il s'agisse : du dégel du point d'indice, de l'augmentation générale des salaires, de l'arrêt des suppressions de postes, du maintien des jours RTT, de la défense du Statut et des conventions collectives, ainsi que tous les droits collectifs.

C'est pourquoi, elles réaffirment leur prise de position pour le retrait du pacte de responsabilité, de la loi sur la réforme territoriale et contre le projet de loi de santé qui devrait être présenté au Parlement au printemps.

D'ores et déjà, elles prennent date pour mobiliser dès que le calendrier parlementaire sera connu.

Face à cette situation, elles se tiennent prêtes à répondre à toute initiative nationale interprofessionnelle, y compris la grève, considérant que seul le rapport de force permettra de mettre un coup d'arrêt à la politique d'austérité.

Dans cette perspective, elles soutiennent les différentes actions syndicales communes prévues en ce mois de janvier (le 19 dans le transport routier, le 26 à l'appel des Unions régionales d'Ile de France contre le projet de loi Macron, le 27 à l'appel des syndicats de l'Etablissement Français du Sang, le 29 janvier dans le secteur de l'Energie et de la SNCF).

Paris, le 22 janvier 2015

DÉCLARATION DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO réuni les 25 et 26 février 2015 se félicite de la décision de la Confédération, conforme à la résolution générale du Congrès Confédéral qui s'est déroulé à TOURS en février 2015, d'initier une journée de grève générale interprofessionnelle.

A ce jour, FORCE OUVRIÈRE, la CGT et SOLIDAIRES appellent à **la grève interprofessionnelle le 9 avril 2015.**

La FNAS FO invite tous ses syndicats à organiser dans les établissements et services, des réunions d'information et des assemblées générales, afin de discuter avec les salariés de la situation du secteur, plus largement du contexte économique et social, et de préparer la grève.

Le passage en force du gouvernement par l'utilisation de l'article 49.3 pour imposer le projet de loi MACRON est significatif de la volonté de ce gouvernement d'austérité de continuer à porter des attaques à l'encontre des droits des salariés.

Il poursuit ainsi la logique de la transposition de l'ANI du 11 janvier 2013 dans la loi dite de «sécurisation de l'emploi», qui visait déjà à faciliter les procédures de licenciements collectifs. De plus, la mise en œuvre du pacte de responsabilité fragilise l'ensemble de notre système de protection sociale, remet en cause l'égal accès des citoyens aux services publics et impose l'austérité salariale.

C'est pourquoi il est urgent que les salariés réagissent et mettent un coup d'arrêt à ces politiques d'austérité :

- **Pour l'augmentation générale des salaires, retraites, pensions et minima sociaux**
- **Pour le financement de la Sécurité Sociale et l'arrêt des exonérations de cotisation**
- **Pour le retrait du Pacte de responsabilité et du projet de loi Macron**
- **Pour l'arrêt des restructurations et des licenciements**
- **Pour le maintien et l'amélioration de toutes nos conventions collectives**
- **Pour un financement du secteur social et médico-social à la hauteur de ses besoins**

L'heure est à la mobilisation afin de faire de la grève interprofessionnelle du Jeudi 9 avril 2015 une réussite et de préparer ainsi toutes les conditions afin d'obtenir satisfaction.

Paris, le 26 février 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO/CGT AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL SOCIAL SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL SOCIAL

Pour FO et la CGT, les rapports remis par les groupes de travail aux ministres de tutelle concernés dans le cadre des Etats Généraux du Travail Social, annoncés pour la fin du 2e semestre 2015 visent à transformer radicalement le travail social, tant dans sa substance et sa finalité, qu'en moyens humains pour l'exercer.

Le constat qui consiste à dire qu'aujourd'hui, le travail social ne serait plus adapté aux besoins de la population, que le travail des professionnels ne répondrait plus aux besoins des publics dont ils s'occupent, que la formation qu'ils ont reçue et les diplômes nationaux qui leur ont été délivrés, ne sont pas adaptés, que, ainsi que l'expose un des rapports, « les professionnels agissent avec incohérence dans le travail des situations a des conséquences néfastes « et que « l'usager n'est pas au coeur de l'activité et est laissé pour compte «, constitue pour la CGT et FO une mise en cause fondamentale des qualifications et des fonctions des travailleurs sociaux.

FO et la CGT se demandent comment de telles affirmations ont pu apparaître au sein des travaux des groupes régionaux, auxquels les professionnels du secteur auraient, paraît-il, assisté.

La refonte du diplôme concourt à cette perception erronée du travail social et participe à la casse des diplômes existants, laissant ainsi le secteur à l'abandon d'une formation visant la polyvalence, et des missions de faisants-fonctions, au détriment de formations généralistes.

Dans un contexte général de réduction des dépenses publiques et des crédits infléchissant les orientations actuelles des politiques sociales, FO et la CGT ne voient pas comment un tel dispositif axé sur des glissements de spécialisations pourrait mener à la prise en charge efficace des publics concernés.

En conséquence, les syndicats FO et la CGT s'opposent fermement au constat exprimé dans les rapports et aux propositions qui y sont formulées.

Paris, le 5 mars 2015

DÉCLARATION FO À LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE NIVEAU V

Depuis plusieurs mois, le groupe de travail sur le niveau V présente l'avancement de ses travaux.

Durant toute cette période, FO n'a cessé d'attirer l'attention de la Commission Paritaire Consultative du Travail Social et de l'Intervention Sociale sur le fait que :

1°) cette réforme fait double emploi avec le chantier de l'architecture future des diplômes du Travail Social (du niveau V au niveau I).

2°) la mise en œuvre des référentiels de compétence et de certification présentés correspond en partie plus à un niveau IV qu'à un niveau V et que nous n'acceptons pas la dévalorisation du niveau IV.

3°) le tronc commun du diplôme et les spécialisations ne permettront aucunement au professionnel d'effectuer toutes les fonctions décrites : paramédicales, éducatives et sociales, et participent à une forme de glissement de tâches.

4°) des compétences médicales et paramédicales ne relèvent en aucun cas du ressort de ce diplôme.

5°) des conséquences en matière de rémunérations devront être le corollaire de la transformation de ces certifications de niveau V le cas échéant, et que les nouveaux métiers ainsi créés devront être impérativement intégrés à une revalorisation des grilles de salaire des conventions collectives et des grilles indiciaires de la Fonction Publique.

Pour ces raisons, FO ne validera pas les travaux de ce groupe de travail de la Commission Paritaire Consultative.

Paris, le 5 mars 2015

UNIFAF EN DANGER ! FO ACTION SOCIALE S'Y OPPOSE TOUS EN GRÈVE LE 9 AVRIL 2015

Dès l'ouverture des négociations de Branche relatives à la Formation Professionnelle Continue en septembre 2014, FO Action Sociale, rejoint par toutes les autres organisations syndicales de salariés, a mis en avant la revendication essentielle : pour préserver à la fois notre OPCA UNIFAF ainsi que l'accès à la Formation Professionnelle de tous les salariés, il faut maintenir au minimum la contribution financière des employeurs à hauteur de 2,30 % de la masse salariale.

UNIFED, en fidèle soutien à la politique « austéritaire » du gouvernement, en a décidé autrement.

Elle a ouvert cette négociation par la dénonciation de tous les accords existants. Cette manœuvre n'avait pour but que de mettre la pression sur les organisations syndicales afin de trouver un ou plusieurs signataires dociles qui les accompagneraient dans la réduction

des droits des salariés à la Formation Professionnelle Continue.

Elle propose un taux de contribution mutualisé à hauteur de seulement 1,35 %. Dans l'accord, elle cherche à instrumentaliser UNIFAF aux seuls intérêts des employeurs.

Ainsi, UNIFED porte seule l'entière responsabilité de la situation de blocage en cours et du risque de disparition de l'OPCA UNIFAF. Elle crée une situation de danger qui voit à nouveau l'ensemble des organisations syndicales de salariés s'opposer à sa volonté de détruire notre OPCA de Branche.

FO Action Sociale, à l'origine de la création de cet outil au service de la formation des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, n'accepte toujours pas cette situation contraire aux intérêts des salariés.

C'est pourquoi la FNAS FO ne signera pas l'accord de branche actuel qui prépare à terme la mort de l'OPCA et immédiatement près de 100 suppressions d'emplois à UNIFAF. FO utilisera son droit d'opposition si nécessaire.

FO Action Sociale exige la réouverture au plus vite de cette négociation en Commission Mixte Paritaire, avec comme préalable la négociation d'un taux de contribution des employeurs à hauteur des besoins nécessaires pour préserver l'outil de formation UNIFAF. Pour nous, ce taux ne peut pas être inférieur à 2,30 % car c'est le seul à même de garantir l'avenir de l'OPCA et de tous ses emplois.

POUR PRÉSERVER LEUR OUTIL DE TRAVAIL ET TOUS LES EMPLOIS, FO Action Sociale invite les salariés d'UNIFAF à se réunir en Assemblée Générale, et à rejoindre le mouvement de grève interprofessionnelle et unitaire (FO, CGT, SOLIDAIRES ET FSU) du 9 avril 2015 CONTRE LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ.

Paris, le 26 mars 2015 ”

“ DÉCLARATION DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA FNAS FO

Le Bureau Fédéral de FORCE OUVRIÈRE ACTION SOCIALE se félicite du succès de la grève interprofessionnelle du 9 avril 2015 qui a vu des milliers de salariés et retraités du secteur sanitaire, social et médico-social se mobiliser contre l'AUSTÉRITÉ.

Force est de constater qu'une semaine après, le gouvernement a répondu. Pour lui, il faut aller encore plus loin, plus fort et plus vite dans la baisse des financements publics, la suppression des droits et garanties collectifs et poursuivre le blocage des salaires. Pour preuve : la poursuite de l'examen et du vote des lois MACRON, TOURAINE et REBSAMEN et des lois sur la sécurité publique ainsi que l'annonce faite par le ministre des finances, Michel SAPIN, de la nécessité de réduire encore de 4 milliards les dépenses publiques.

Les employeurs de l'Économie Sociale ne sont pas en reste puisqu'ils considèrent qu'après le blocage de nos salaires et la casse de nos conventions collectives, même la formation professionnelle qualifiante et l'organisme paritaire qui y est attaché, UNIFAF, doivent disparaitre, au nom de cette politique suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement.

Face à cette politique d'AUSTÉRITÉ qui bloque nos salaires, réduit nos moyens et nos droits comme ceux des personnes dont nous nous occupons, le Bureau Fédéral de FORCE OUVRIÈRE ACTION SOCIALE décide de proposer aux militants et aux salariés du secteur la tenue, d'ici fin **OCTOBRE 2015, d'ÉTATS GÉNÉRAUX DES SALARIÉS EN RÉSISTANCE CONTRE CETTE POLITIQUE DESTRUCTRICE.**

Il est plus que temps de mettre en œuvre, en toute liberté et indépendance, les conditions indispensables dans notre secteur pour participer avec tous les autres secteurs professionnels, au nécessaire **BLOCAGE DU PAYS, POUR OBTENIR SATISFACTION.**

Paris, le 16 avril 2015 ”

“ DÉCLARATION DU CONSEIL FÉDÉRAL

Réuni à Paris les 9 et 10 juin 2015, le Conseil Fédéral de la FNAS FO a fait le point sur la situation économique et sociale, en particulier pour les salariés du secteur associatif social et médico-social.

Le Conseil Fédéral se félicite du succès militant de la journée de grève interprofessionnelle et de manifestations du 9 avril, et dénonce le silence et le boycott généralisés des médias.

Ce front commun de résistance aux politiques d'austérité est un point d'appui pour mettre en échec les restrictions budgétaires imposées aux structures sociales et médico-sociales, qui sont aggravées par le Pacte de Responsabilité.

Les attaques portées contre nos droits et garanties collectives se poursuivent et s'intensifient :

- Projet de Loi Macron de libéralisation tous azimuts,
- Projet de Loi Touraine qui prolonge et amplifie la Loi Bachelot dite « Hôpital, Patient, Santé, Territoires »,
- Projet de Loi Rebsamen qui vise, entre autres, à réduire et confondre les différentes instances de représentation du personnel.

Ces projets de contre-réformes sont la traduction concrète du Pacte de Responsabilité, et doivent être combattus.

Dans notre secteur d'activités, les employeurs d'UNIFED viennent de réussir, avec certaines complicités, à réduire leurs contributions à la Formation Professionnelle Continue. Les conséquences seront un moindre accès à la qualification pour les salariés du secteur, et la mise en danger de l'OPCA UNIFAF.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Fédéral invite ses syndicats départementaux à répondre à l'appel FO, CGT et SUD à la grève et à manifester le 25 juin 2015. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans la construction du rapport de force nécessaire pour mettre un coup d'arrêt à ces politiques destructrices.

Cette unité syndicale prépare les conditions du combat à venir en défense de la CCNT66 que les employeurs veulent dénoncer. Ils cherchent à obtenir une Convention Collective plus flexible et surtout moins coûteuse au détriment des garanties collectives des salariés, de leurs conditions de travail et donc, au final, de la qualité des services. ■

■ **Face à toutes ces attaques, le Conseil Fédéral considère que les salariés du secteur social et médico-social sont en état de légitime défense. Il les appelle à se mobiliser massivement le 25 juin 2015, à se réunir en Assemblées Générales pour établir leurs cahiers de revendications et ainsi préparer les Etats Généraux des Salariés en Résistance organisés par la FNAS FO à PARIS, LE MARDI 27 OCTOBRE 2015.**

Adoptée à l'unanimité,
Paris, le 10 juin 2015 ”

“ COMMUNIQUÉ PROTECTION DE L'ENFANCE POUR FO ACTION SOCIALE, LE MINISTÈRE DOIT GARANTIR DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES, SANS ATTENDRE !

FORCE OUVRIÈRE ACTION SOCIALE a été reçue le 10 juin 2015 par le cabinet ministériel de Laurence Rossignol afin de recueillir son avis sur la feuille de route de la protection de l'enfance que veut impulser la ministre.

A cette occasion, nous avons fait part de notre étonnement, mais aussi de notre colère au regard de ce dont nous avons pris connaissance après 6 mois de concertation tout azimut.

Ce projet à charge, laisse à penser que rien ne marche et que les professionnels ne savent plus travailler. Ils doivent selon la ministre « faire évoluer leurs pratiques », « recentrer leur travail sur l'enfant, le respect de ses droits et la prise en compte de ses besoins », « développer les évaluations précoces », « favoriser la participation des enfants et des familles aux projets qui les concernent ». Comme s'ils ne le faisaient pas !

Il y est écrit par ailleurs que « le système de protection de l'enfance reste marqué par le poids des réponses curatives (culture du placement) au détriment de la prévention » et que dès lors « il suffirait de changer de paradigme » pour que tout aille au mieux.

Cette analyse simpliste semble vouloir préparer les esprits à l'idée de la nécessité d'en finir avec l'outil éducatif qu'est le placement. Il est vrai que dans un contexte d'austérité budgétaire, le coût d'une prise en charge en établissement est bien supérieur au coût d'une prise en charge en milieu ouvert. ►

Les solutions proposées sont très limitées. D'un côté « renforcer l'action des équipes de protection de l'enfance,…, en maillant travail de rue et actions collectives », de l'autre « soutenir le parrainage et les solidarités de proximité par la diffusion d'expériences positives de prévention par les pairs ». Il est vrai que le renforcement des équipes pluri-professionnelles de personnels qualifiés plutôt que l'utilisation des pairs, cela aurait un coût !

De plus, considérant que « les prises de conscience » ne suffisent pas « à modifier les pratiques sur le terrain », le ministre propose la mise en place de « référentiels protocoles » qui viendraient encadrer « les pratiques et les postures professionnelles ».

Ce principe que nous avons contesté vise, sous prétexte que les professionnels ne sauraient plus bien travailler, à encadrer leurs pratiques pour mieux les contraindre à accepter de travailler dans le sens du vent de l'austérité à savoir, sans moyens à hauteur des besoins.

Pour finir, nous avons rappelé qu'une politique des bons sentiments ne saurait remplacer les moyens financiers non prévus et pourtant nécessaires pour mener à bien une politique de la protection de l'enfance digne de ce nom, c'est-à-dire capable de garantir la primauté de l'éducatif en place du répressif.

En ce sens, FO ACTION SOCIALE a dénoncé et exigé l'arrêt des fermetures en cours d'établissements et de services de protection de l'enfance sur tout le territoire et a revendiqué des moyens garantis et supplémentaires sans attendre.

Paris, le 23 juin 2015 ”

“ FACE À LA MOBILISATION DU 25 JUIN 2015, LE MINISTÈRE SE VEUT RASSURANT !

Plus de 2000 travailleurs des secteurs sanitaire, social et médico-social ont manifesté ensemble à Paris à l'appel de l'intersyndicale FO, CGT et SUD. En région, des mobilisations importantes ont eu lieu devant les préfectures ou les ARS.

Ce succès a permis à la délégation intersyndicale d'être reçue par Mme Lefebvre, directrice de cabinet de Ségolène NEUVILLE (Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion).

L'ensemble des organisations syndicales s'est dit très remonté à la fois au regard des attaques en cours contre la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 (CCNT66) et après le vote de la Commission Professionnelle Consultative (CPC), le matin-même, validant le référentiel de compétences pour les diplômes de niveau 5.

Le cabinet s'est voulu rassurant et a admis que différentes décisions prises dans le cadre de la CPC en particulier celle sur la ré-architecture des diplômes d'État ***« sont des erreurs »*** !

Concernant le vote qui venait d'avoir lieu, Mme Lefebvre a souligné que ce texte devrait s'appliquer seulement pour la validation des acquis de l'expérience des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH), anciens Auxiliaires de Vie Scolaire (AVESco), mais pas pour les autres professionnels de niveau V.

Les organisations syndicales se sont étonnées de cette justification rappelant que pour les AESH les diplômes de travail social existent déjà, qu'il n'y a aucune cohérence à proposer leur rattachement aux diplômes de niveau V et qu'ils pourraient aussi relever des emplois statutaires de l'Education Nationale.

Nous avons réitéré dès lors notre opposition au résultat de ce vote et demandé au ministère de ne pas l'appliquer. Nous avons réaffirmé notre opposition à toute remise en cause des diplômes d'Etat spécialisés du Travail Social contre toute mise en œuvre de diplômes polyvalents.

Face à la détermination des Organisations Syndicales de Salariés, Madame Lefebvre a dû annoncer que **pour la ministre, il n'est plus question de « refonder le travail social » mais bien de le reconnaître, de le valoriser et de réaffirmer le maintien des spécialisations professionnelles.**

Cette remise à plat du projet gouvernemental devrait être annoncée à l'issue d'ateliers de consultations avec les professionnels qui s'étaleront de septembre à octobre en cohérence avec les résultats de la mission confiée à la députée Madame BOURGUIGNON. Les états généraux qui devraient en faire l'annonce étant finalement programmés pour la fin du mois d'octobre.

Nous avons pris acte de ces avancées mais resterons mobilisés en attendant d'avoir confirmation de la concrétisation effective de ce qui ne sont pour l'instant que des « bonnes » intentions obtenues grâce à la mobilisation des professionnels.

Nous continuons à nous opposer à la casse des métiers, des diplômes et de la formation.

Nous restons d'autant plus vigilants que les réponses du ministère concernant nos inquiétudes sur les stages suite à l'instruction ministérielle d'avril dernier, restent floues et peu convaincantes.

Nous avons rappelé, pour finir, l'importance de travailler la cohérence des politiques sociales nationales tant leur mise en œuvre sur le terrain est de plus en plus en décalage du fait du manque de personnels, de moyens matériels et financiers, conséquences directes des politiques d'austérité.

Pour nous, les politiques sociales de lutte contre la pauvreté et contre les exclusions, de réduction des inégalités doivent avoir les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre et nous ne saurions accepter les fermetures de service en cours.

Paris, le 2 juillet 2015 ”

“ COMMUNIQUÉ SUR L'ACCORD FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BASS

L'accord du 7 mai 2015 relatif à la Formation Professionnelle dans la Branche des activités sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif a été signé par une seule organisation syndicale de salariés.

Cet accord est en cours de procédure d'agrément et d'extension, et « prendra effet au 1er janvier 2015 sous réserve de son agrément et de son extension ».

Une fois agréé et étendu, il sera applicable à tous les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif (CCNT51, CCNT66, CCNT CHRS, CCNT UNICANCER-CLCC, Croix-Rouge Française).

Dans l'hypothèse où l'arrêté d'agrément et/ou d'extension de cet accord de substitution ne seraient pas paru au 15 décembre 2015, il subsisterait un risque de « vide juridique » en particulier pour l'OPCA UNIFAF du fait que l'UNIFED a dénoncé l'ensemble des accords Formation Professionnelle Continue existants le 14 septembre 2014.

Pour FO, ce nouvel accord de branche va réduire concrètement et de façon importante les fonds mutualisés. Il mettra UNIFAF en difficultés, dans la mesure où les frais de fonctionnement de cette structure sont proportionnels à sa collecte. Mécaniquement, la baisse programmée de la collecte telle qu'envisagée à partir de 2016 sera une menace directe pesant sur les salariés d'UNIFAF.

Cette réduction des fonds disponibles pour la Formation Professionnelle Continue des salariés, constitue une traduction concrète des politiques d'austérité menées actuellement.

Les employeurs d'UNIFED confirment avec cet accord qu'ils sont bien les fidèles et zélés subordonnés du gouvernement.

Grâce à cet accord, ils pourront, financer « les dépenses de fonctionnement (...) notamment celles liées à l'information et à la gestion de la formation, tels que les coûts de structure et de personnels (...). »

Ajoutée aux nombreuses autres actions dérogatoires, cette disposition, qui constitue pour FO un véritable détournement des fonds de la Formation Professionnelle Continue des salariés, vient consacrer la mainmise quasi intégrale des employeurs sur l'ensemble des dispositifs, hormis le Congé Individuel de Formation (CIF).

A ce sujet, si le dispositif actuel du CIF n'est pas satisfaisant faute de moyens financiers suffisants – FO ne cesse depuis des années d'en revendiquer le doublement de la contribution afin de réduire les listes d'attente – il était un dispositif universel et égalitaire, un véritable droit pour tous les salariés.

Avec le nouveau dispositif de « CIF par points » voulu par les signataires de cet accord, l'accès au CIF sera réservé à quelques salariés. Nombreux seront les « refusés » qui devront attendre l'année suivante avant de renouveler leur demande, sans beaucoup plus de chance d'aboutir.

Pour FO, cet accord constitue sur de nombreux points une régression pour les salariés de ce secteur d'activités.

C'est pourquoi FO non seulement ne l'a pas signé, mais a aussi exercé son droit d'opposition à son encontre. La CFTC en a fait de même, et la CFE-CGC également, mais hors délai.

La CGT et SUD ne l'ont pas signé, et ne s'y sont pas opposés.
Dont acte … !

Paris, le 2 juillet 2015 ”

“ LE 1ER OCTOBRE TOUS EN GRÈVE SALAIRES, EMPLOIS, SÉCURITÉ SOCIALE, ACCÈS AUX SOINS APPEL CGT-FO-SUD À UNE GRÈVE NATIONALE LE 1ER OCTOBRE 2015 POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI « SANTÉ » ET CONTRE L’AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Alors que la Loi « Santé » passe en procédure accélérée au Sénat (fin septembre/début octobre), nos organisations réunies en intersyndicale font le même constat de sa dangerosité dans un contexte de réduction des dépenses publiques et sociales, de fermetures de lits, d’aggravation des conditions de travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social, sur fond de graves problèmes d’accès aux soins dans le pays.

Le projet de Loi « Santé » de Mme TOURAINE s’inscrit dans le cadre du pacte de responsabilité qui organise l’austérité budgétaire. Les conséquences de ces mesures sont incompatibles avec les besoins de la population. Par ailleurs, ce projet s’attaque à la sécurité sociale et à la place centrale de l’hôpital public.

La loi « santé », et les mesures du plan triennal de 3 milliards d’économies, décidées dans le cadre du pacte de responsabilité, ce sont : 22 000 suppressions de postes, les regroupements forcés d’établissements au travers les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT), la remise en cause des jours RTT, des avancements d’échelons et des promotions de grades, auxquelles il faut ajouter le gel de la valeur du point d’indice depuis 2010 et jusqu’en 2017 au moins.

La situation est tellement intenable que même les représentants des établissements hospitaliers appellent à résister en s’opposant aux injonctions des ARS, qui visent à supprimer des milliers de lits.

C’est pour cette raison que le projet de Loi « Santé » doit être **retiré.** 70 ans après sa conquête, la Sécurité Sociale est attaquée comme jamais, alors qu’au contraire, les situations dramatiques d’accès aux soins exigent la préservation de notre système de protection sociale, issue de la sécurité de 1945 et que soient augmentées très fortement ses ressources.

Le Pacte de « Responsabilité » va amputer 10 milliards d’euros aux budgets de santé au moment où les politiques de santé pourraient être un atout majeur en termes de développement du service public en proximité, d’emplois créés, de qualifications et de salaires.

La Santé n’est pas une dépense, mais une richesse, un investissement pour le bien-être de la population et de l’économie. Il est criminel de restreindre l’offre de soins.

Nous exigeons :

- **le Retrait Immédiat du projet de la Loi « Santé » !**
- **le Retrait** du Pacte de « Responsabilité » !
- **Non** aux 22.000 suppressions de postes
- **Non** aux soins « Low-cost »,
- **Pas touche** à la Sécu et au Système Public de soin :
- **Non** aux fermetures de lits et services
- **Oui** aux embauches massives dans la santé, le social et le médico-social
- **Titularisations** de tous les contractuels
- **Oui** à l’augmentation générale des salaires

Cette grève du 1er Octobre s’inscrit dans la continuité des journées de grève que nous avons initiées les 9 avril et 25 juin 2015.

Elle se concrétisera notamment par une initiative en direction du Sénat et dans les établissements, dans les départements et les régions.

LE 1er OCTOBRE 2015, TOUS EN GRÈVE ! ”

“ LE 1ER OCTOBRE NOUS AVONS PRIS DATE !

Jeudi 1er octobre, les salariés du secteur de la Santé étaient en grève à l’appel de leurs fédérations FO de la Santé et de l’Action sociale pour dénoncer le projet de loi Santé et dire leur refus de nouvelles restrictions budgétaires. À Paris, ils ont manifesté devant le Sénat, où le texte incriminé était en discussion.

Partout, nos syndicats, dans l’action commune, ont réaffirmé leurs revendications s’opposant aux plans de retour à l’équilibre budgétaire qui remettent en cause les garanties statutaires, les postes, les avancements, et aggravent les conditions de travail. Sans oublier la mobilisation importante, le même jour, des infirmiers anesthésistes, avec une manifestation à Paris de près de 1 500 IADE et des chiffres de grévistes importants.

Les premiers éléments qui nous sont remontés indiquent que de nombreuses assemblées générales se sont tenues dans les hôpitaux, ainsi que des rassemblements devant les ARS ou les Préfectures.

À Paris, devant le Sénat des délégations des différents hôpitaux de Paris (APHP) et de la région parisienne ont rassemblé 400 personnes, 500 à Marseille, une centaine à Lyon à l’appel de FO, 300 à Mayenne, 200 à Angers, 150 à Saint-Nazaire, 100 à Nantes, 500 à Caen, 150 à Clermont-Ferrand, 250 au CH-Laborit et 100 au CHU de Poitiers, 50 à Niort, 100 à La Rochelle, 100 au CH de Troyes, 70 à Modane, 40 à Colmar, 50 à Henin Beaumont, 50 à Saverne, 400 au CHU d’Amiens, 50 à Montauban, etc..

Ce 1er octobre, nous avons pris date. Face à l’austérité, aux remises en cause qui touchent tous les secteurs, aux attaques contre le pouvoir d’achat, les statuts, le code du travail, les conventions collectives, la protection sociale, les services publics, plus que jamais cela nécessite de préparer et d’organiser le rapport de force.

Le Comité confédéral National de FO se réunira les 7 et 8 octobre prochains. L’ensemble de ces questions sera au centre des débats, tant en termes de revendications que d’action interprofessionnelle.

Paris, le 2 octobre 2015 ”

“ POUR LA DÉFENSE DES HÔPITAUX, DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL POUR L’UNITÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE NON AU DIKTAT DES ARS NON AU PROJET DE LOI TOURAINE

L’hôpital public est l’épine dorsale de notre système de santé, il doit être conforté sur l’ensemble du territoire, notamment pour éviter les déserts médicaux.

Dans ce contexte, il est clair que les GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire) ne sont pas la bonne solution.

*Leur objectif est de fermer massivement des services et des structures pour concentrer les moyens sur des établissements de référence éloignés et qui seront engorgés. Le projet de loi Touraine entend accélérer la fermeture de dizaines de milliers de lits supplémentaires, d’hôpitaux publics entiers, s’accompagnant d’un plan social de **22 000 suppressions de postes !***

La question du mode de financement est essentielle, pour l’hôpital. L’enveloppe fermée et la T2A aboutissent à une sélection des patients laissant sur le carreau, les plus faibles et les plus démunis.

Une campagne de presse insidieuse et quasiunanime tente de réduire le projet de loi Touraine à *« la mise en œuvre du tiers payant »*.

Les Fédérations CGT, FO et SUD de la Santé, de l’Action Sociale et des Organismes Sociaux, alertent la population et les salariés sur le danger réel que fait courir ce projet de loi à notre Sécurité Sociale, à nos hôpitaux publics, à la totalité de notre système de santé.

En effet, **en retirant à la Sécurité Sociale,** pour les confier aux ARS, instrument de l’État :

le pouvoir d’organisation du système de soins, la gestion du risque, la *« territorialisation de la politique conventionnelle »* pour permettre une *« déclinaison régionale »*, ce projet de loi constitue un pas supplémentaire vers l’étatisation de la sécurité Sociale, la transformant en une courroie de transmission de l’État. **C’est la fin de l’unicité nationale de la branche maladie, issue de l’ordonnance de 1945.**

Ce projet ouvre une voie royale à la définition d’objectifs régionaux des dépenses d’assurance maladie (ORDAM). En d’autres termes, c’est la fin de l’égalité des droits des citoyens à l’accès aux soins sur l’ensemble du territoire.

Les personnels hospitaliers avec les Fédérations CGT, FO et SUD des hôpitaux publics et du secteur social et médico-social, peuvent témoigner que **la création des ARH** en 1995 avec le plan Juppé, puis des ARS en 2009, avec la loi HPST, dite Bachelot (qui s’était vu confier la réorganisation interne des hôpitaux et la rationalisation des dépenses de soins hospitaliers), a constitué **un puissant levier pour les fermetures de lits, de services médicaux, d’établissements hospitaliers, exemples :**

- **Fermeture de 144 maternités publiques entre 2001 et 2010.**
- **Diminution drastique des lits hospitaliers** (-117 471 de 1995 à 2012), créant un engorgement chronique et systématique des services d’urgences hospitaliers, faute de lits d’aval en nombre suffisant.
- Fusion d’une centaine d’hôpitaux (entre 1995 et 2005), ainsi que **1 146 « opérations de reconversion »** dans la même période, avec des zones entières du territoire qui ne sont plus couvertes.

Pour les patients des hôpitaux publics, ceci s'est traduit par :

- une augmentation constante des délais pour les consultations, les hospitalisations.
- des déplacements chaque fois plus importants pour des prises en charge spécialisées.

En outre, les hôpitaux se voient imposer, par les ARS, les objectifs d'un plan triennal d'économies qui prévoit d'accélérer le ***« virage ambulatoire »*** à marche forcée, afin par une ***« baisse capacitaire »*** en termes de lits d'hospitalisation, qui va se traduire par de nouvelles suppressions de lits et de postes, ne permettant plus de répondre aux besoins croissants de la population.

Nous le disons, ce projet de loi Touraine constitue, pour les hôpitaux publics, ***« l'arsenal juridique » chargé de garantir la diminution de 3,4 milliards d'euros en 2016, décidée par un ONDAM « historiquement bas »***, dans le cadre du « Pacte d'austérité ». Il faut rappeler que le plan d'économies de 3 milliards supplémentaires demandé aux hôpitaux aboutira à une diminution de l'offre de soins.

Une solution simple existe pour trouver cette somme qui correspond exactement aux surcoûts liés aux emprunts dit toxiques que doivent aujourd'hui payer les hôpitaux (chiffrage de la FHF).

Quant au secteur social et médico-social, étant pris en tenaille par la baisse de l'ONDAM et des dotations aux Collectivités Territoriales, les difficultés structurelles des établissements et services vont s'intensifier. Ce sont par dizaines, que les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) et les accueils pour jeunes mineurs isolés ont fermé en 2015. Pour 2016, avec un ONDAM contraint (1,9 %, soit 0,3% de moins qu'en 2015), les restructurations/fusions dans le médico-social vont se poursuivre avec leur cortège d'attaques contre les droits conventionnels et la poursuite des suppressions de postes et d'emplois. Dans un contexte général d'austérité, poursuivre les réductions budgétaires dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux à destination des plus fragiles et démunis est socialement suicidaire.

Enfin, avec la généralisation du ***« tiers payant »***, c'est un bouleversement des principes fondateurs de la sécurité sociale. Les assurances complémentaires deviennent des opérateurs du système au même titre que le régime obligatoire.

Il faut être clair : le désengagement de la sécurité sociale se traduit forcément par une charge de plus en plus importante pour les assurés, car ce sont eux qui payent les assurances complémentaires ! L'augmentation continue des tarifs des complémentaires accentue les inégalités sociales, c'est-à-dire, avec un panier de soins a minima pour l'immense majorité de la population et des soins corrects pour ceux qui auront les moyens de les payer.

Par ailleurs, si les assurés seront dispensés de l'avance des soins, beaucoup d'entre eux seront soulagés de ne plus avoir à faire l'avance des frais, par contre ils seront ponctionnés directement sur leurs comptes bancaires pour les franchises et autres « restes à charge ».

La dernière Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la Sécurité Sociale supprime 8 800 emplois, soit plus de 5 % des effectifs en 4 ans. Cela porte la réduction de l'emploi dans les sécu à 24 000. Il en est de même dans les autres organismes de sécurité sociale.

Pour toutes ces raisons, les Fédérations CGT, FO, SUD du secteur de la santé et de l'action sociale, ainsi que les Fédérations CGT et FO et des Organismes Sociaux ont décidé, en commun, d'alerter leurs collègues et la population.
DE SE RENDRE ENSEMBLE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 17 NOVEMBRE, jour du vote de la loi Touraine, pour rencontrer les députés.

A l'évidence, les milliards d'euros de financement de la santé, par notre salaire socialisé, attisent les appétits des groupes capitalistes et assurantiels, en lien avec la volonté affichée par le gouvernement de réduire de 54 milliards, les dépenses publiques et sociales.

Seul le rapport de force, dans la poursuite de la grève interprofessionnelle du 9 avril 2015, permettra d'obtenir satisfaction, de défendre et renforcer notre Sécurité Sociale, nos hôpitaux publics, nos établissements du secteur social et médico-social, les UGECAM et l'ensemble de nos droits collectifs.

Paris, le 5 novembre 2015

Déclarations 2016

FNAS-FO / FNEC FP-FO
BILAN DE LA LOI DE 2005 SUR « L'INCLUSION SCOLAIRE » : AUSTÉRITÉ ET SUPPRESSION DE POSTES

Les Fédérations Nationales Force Ouvrière de l'Action Sociale (FNAS-FO) et de l'Enseignement, la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO) font un constat alarmant des conséquences de la loi du 11 février 2005 dite loi MONCHAMP. Cette loi dite *« pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »* a organisé le désengagement de l'État et institué l'inégalité de traitement de fait au détriment des droits collectifs des handicapés.

En 2006, la Confédération FO rappelait ses inquiétudes : *« … Nous considérons qu'élever au rang de principe l'inscription des enfants et de jeunes handicapés dans leur école de quartier est une erreur… La scolarisation des enfants handicapés ne peut être examinée qu'au cas par cas, par des professionnels qualifiés, selon la nature et le degré de handicap et seulement après avoir mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires à un accueil adapté… L'inscription d'office dans l'école dite de référence ne doit ainsi absolument pas signifier scolarisation d'office dans une classe ordinaire, si tel était le cas, la disparition de l'enseignement spécialisé et la suppression de nombreuses places dans des établissements spécialisés seraient de plus inéluctables… ».*

Depuis, les ministres successifs n'ont eu de cesse de poursuivre cette politique.

Ainsi, la création des MDPH fait dépendre les droits des personnes en situation de handicap des politiques et des budgets des conseils généraux dont chacun sait qu'ils sont frappés par l'austérité et la réforme territoriale. Derrière le vocabulaire volontairement trompeur, « d'égalité des droits et des chances », ce sont les exigences de restrictions budgétaires qui dominent.

Dans l'Éducation nationale

Au nom de l'« inclusion scolaire » les postes d'enseignants spécialisés toutes options confondues, les structures spécialisées (RASED, IME, ITEP, CLIS…) ont été massivement réduites depuis 10 ans. De ce fait, la loi de février 2005 sur le handicap a très largement contribué à dégrader les conditions de travail dans les écoles.

Au nom de l'« inclusion scolaire » inscrite dans la loi de Refondation, plus de 200 000 élèves sont « inclus » sans maîtres spécialisés, dans les classes ordinaires dont les effectifs sont en constante augmentation, avec un manque criant de postes de remplaçants. Les EREA[1] et les SEGPA[2] sont menacés de disparition.

L'absence de tout dépistage du fait de la quasi-inexistence de la médecine scolaire conduit à la scolarisation de nombreux enfants en situation de handicap en classe banale par défaut et sans aide.

Dans les établissements spécialisés

Toujours au nom de l'« inclusion scolaire » on restructure et fusionne des établissements, réduisant un peu plus chaque jour les places spécifiques d'accueil spécialisé pour les enfants en situation de handicap qui continuent de manquer à hauteur de 45 000.

Au nom de cette soi-disant volonté de mettre fin à la « discrimination », les postes couverts par des personnels qualifiés et diplômés d'État se réduisent et les « faisant fonctions » redeviennent la norme quand ce ne sont pas des bénévoles qui les remplacent.

Les projets d'établissements sont totalement dénaturés et l'accueil au tout-venant des enfants se fait sans prise en compte véritablement des problématiques spécifiques liées à leurs différents types de handicap. Le reste à charge pour les familles est inacceptable. La déqualification du personnel est un facteur supplémentaire de maltraitance qui accompagne celle due au manque criant de moyens financiers nécessaires. Les conditions de travail et de rémunération des personnels se dégradent et les pouvoirs publics exigent en permanence le redéploiement des budgets et des moyens.

Dans les Hauts-de-Seine, l'ARS annonce dans son rapport d'orientation budgétaire 2015 qu'elle supprime les primes, indemnités et autres compensations financières des enseignants détachés dans ces structures. Elle menace de ne financer le maintien

des financements postes de direction qu'à la seule condition du redéploiement les budgets.

C'est pourquoi en ce début d'année 2016, et en toute cohérence, la FNEC et la FNAS tirent à nouveau la sonnette d'alarme et exigent :

- **L'annulation de toutes les mesures de suppressions de structures et d'enseignants spécialisés pour aller vers le doublement du nombre de places en CLIS3 et en établissements spécialisés**
- **L'ouverture des classes et structures spécialisées nécessaires (CLIS, IME4, hôpital de jour...)**
- **Le maintien des enseignants spécialisés et des postes de direction dans les IME**
- **Le maintien des diplômes d'état du travail social et l'abandon de leurs remises en cause par la polyvalence**
- **Le retour à une véritable formation spécialisée à tous les enseignants**
- **Le retour à des moyens financiers à la hauteur des besoins indispensables, donc le retrait du pacte de responsabilité et des mesures d'austérité**

Elles invitent leurs syndicats et leurs sections départementales à intervenir conjointement pour défendre ces revendications.

Elles demandent à être reçues aux ministères de la Santé et de l'Éducation nationale.

Paris, le 8 janvier 2016 ”

1. Établissement Régional d'Enseignement Adapté
2. Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

“ NON À LA RÉPRESSION SYNDICALE CONTRE LES SALARIÉS DE GOODYEAR !

Le 27 octobre 2015, réunis à Paris à l'appel de la FNAS F-O, 200 délégués présents aux Etats Généraux des Salariés en Résistance dénonçaient « **toutes les répressions syndicales en cours et exigeaient la levée des sanctions à l'encontre des salariés d'Air France ».**

A l'annonce des sanctions pénales contre 8 ex-salariés de Goodyear, la FNAS F-O leur apporte tout son soutien et exige leur relaxe pure et simple.

Alors que les cadres séquestrés et l'entreprise avaient retiré leurs plaintes, c'est bien le ministère public qui a décidé seul de poursuivre les 8 salariés.

La FNAS F-O dénonce cette attitude qui cherche à criminaliser les salariés dans les combats qu'ils mènent entre autres pour défendre leurs emplois. Cette politique mise en œuvre au nom de l'Etat d'urgence menace nos libertés individuelles et démocratiques.

La FNAS F-O n'y cèdera pas et poursuivra sans relâche la construction du rapport de force pour obtenir satisfaction, en toute liberté et indépendance.

Paris, le 19 janvier 2016 ”

“ UNE URGENCE : EN FINIR AVEC LE BLOCAGE DES SALAIRES. MOBILISONS-NOUS LE 26 JANVIER 2016

Depuis plusieurs années, la valeur du point est bloquée ou augmentée de façon misérable dans la plupart des Conventions Collectives du secteur de la FNAS F-O, que ce soit **à la CCNT66 et les accords CHRS, à la CCNT51, à la CCU de la Branche de l'Aide à Domicile, à la CCNT ALISFA, à la CCNT des ML PAIO, à la CCNT 65, à la CCNT des Régies de quartier, à la CCNT Familles Rurales et celle des ACI.**

La hausse, même modeste, du SMIC conduit à un tassement des grilles dans les Conventions Collectives Nationales, voire à des entrées de grilles en dessous du SMIC.

Depuis le 1er janvier, il faut ajouter les conséquences de la mise en oeuvre des assurances « complémentaires santé » obligatoires, qui constituent une attaque sans précédent contre l'Assurance Maladie de la Sécurité Sociale. En effet, outre le détournement des fonds au profit des assureurs, les employeurs ne sont tenus qu'à une obligation sur un régime minimum équivalent à la CMU.

Pour une couverture correcte, les salariés n'ont d'autre choix que de souscrire des options et/ou des sur-complémentaires.

En additionnant l'augmentation des cotisations : prévoyance, retraite complémentaire et options mutuelles, c'est le bas de la fiche de paye qui diminue !

Pour tous les salariés, c'est insupportable et le Gouvernement entend poursuivre cette politique jusqu'en 2017.

Le 4 février 2016, lors de la Conférence Salariale, pour le secteur non lucratif sanitaire, social et médico-social et de l'Aide à Domicile qui réunit le Ministère, une grande majorité des Fédérations Patronales membres de l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) et les Organisations Syndicales, sera annoncée **la poursuite du gel des salaires qui est l'application de la politique d'austérité.**

Dans le même temps, lors de ses vœux, François HOLLANDE, a confirmé « la simplification » rapide du Code du travail au prétexte de « lutte contre le chômage ».

Le patronat a alors saisi « la balle au bond » en demandant une réforme du Contrat de Travail pour « le rendre agile » et l'UDES propose de façon complémentaire la mise en œuvre **pour toutes les catégories professionnelles de salarié** de « contrat de projet » dont la durée dépendrait de la fin de la mission ou des financements.

En clair, il s'agit d'obtenir pour les patrons la liberté et la facilité pour licencier tout en détruisant le CDI par la poursuite de la mise en œuvre de contrat précaire.

Face à toutes ces offensives contre nos droits et nos salaires, la préparation de la grève interprofessionnelle est à l'ordre du jour.

La FNAS F-O a lancé un appel à la grève le 26 janvier avec les Fédérations Santé FO et Santé Social CGT et SUD, rejoignant ainsi les Fédérations de la Fonction Publique – F.O. – C.G.T. – SUD ainsi que les Fédérations F.O. – C.G.T. de la Sécurité Sociale : ***« pour en finir avec le blocage des salaires et pour exiger une augmentation significative de la valeur du point », « pour en finir avec l'austérité budgétaire ».***

C'est pourquoi, la FNAS F-O appelle ses syndicats, ses adhérents et plus largement l'ensemble des salariés du Secteur Social à adresser des motions aux Fédérations Patronales, à débrayer, à faire grève et à participer aux manifestations dans leur département le MARDI 26 JANVIER 2016.

Paris, le 19 janvier 2016 ”

“ DÉCLARATION DES FÉDÉRATIONS CGT, FO ET SUD. DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DES ORGANISMES SOCIAUX À LA CONFÉRENCE SALARIALE DU 4 FÉVRIER 2016

EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ ! POUR L'AUGMENTATION IMMÉDIATE ET GÉNÉRALE DES SALAIRES !

Aujourd'hui, 4 février 2016, se tient la Conférence Salariale des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif, réunissant les représentants de l'Administration (Direction Générale de la Cohésion Sociale, du Budget et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse), des Caisses de Sécurité Sociale, de l'Assemblée des Départements de France, des fédérations patronales (UNIFED /activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif ; USB – aide au maintien à domicile ; UNISS – activités sociales, médico-sociales et sanitaires) et les organisations syndicales de salariés.

Depuis trop d'années, **les valeurs de point conventionnelles sont bloquées dans la plupart des conventions collectives** ou n'augmentent que de façon extrêmement limitée.

Alors que les salaires sont bloqués, l'inflation de 2011 à 2015 s'établit à 5,6 % (chiffres INSEE).

Conséquence de cette politique d'austérité sans précédent en matière de salaires, la hausse même modeste du SMIC conduit à un tassement des grilles dans les conventions collectives nationales, voire à des entrées de grilles en-dessous du SMIC et une absence de réelle reconnaissance des qualifications.

Depuis le 1er janvier, il faut ajouter l'impact de la mise en œuvre des assurances « complémentaires santé» obligatoires, qui constitue une attaque sans précédent contre l'Assurance Maladie de la Sécurité Sociale.

Faut-il rappeler que la mise en œuvre de la complémentaire santé - projet auquel nos trois organisations syndicales se sont opposées au moment de l'ANI du 11 janvier 2013 puis de la LOI du 14 juin 2013 - n'a amené qu'une dégradation supplémentaire du pouvoir d'achat des salariés ? C'est une obligation faite ainsi à toutes et tous de participer à la destruction de notre système de santé, en particulier de l'Assurance Maladie ! Elle est aussi un prétexte au refus de toute augmentation de salaire alors que dans la plupart des cas, les salariés sont contraints de souscrire à des

options ou « sur-complémentaires » tant le régime de base est à peine équivalent à celui de la CMU !

En additionnant l'augmentation des cotisations : prévoyance, retraite complémentaire et options mutuelles, « c'est le bas de la fiche de paie qui diminue », voire l'imposition fiscale qui augmente !

De même, pour l'année 2016, le Gouvernement a fait adopter à l'Assemblée Nationale et au Sénat, un Objectif National d'Assurance Maladie historiquement bas, égal à 1,75 %.

Dans les faits, dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi que dans les structures d'accompagnement d'aide et de soins à domicile, cela se traduira bien souvent par des taux d'évolutions budgétaires négatifs ou nuls.

Les conséquences sont déjà particulièrement désastreuses et ne feront que s'accentuer : plans de licenciements, disparitions de services entiers, restructurations, détérioration sans précédent des conditions de travail des salariés... De plus, les groupements hospitaliers de territoires issus de la loi dite de modernisation du système de santé se traduisent déjà par des fermetures de services et le non remplacement des salariés.

Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants du Ministère et des Fédérations patronales, les Fédérations CGT, FO et SUD de la Santé Privée, de l'Action Sociale et des Organismes Sociaux s'adressent à vous : « Nous n'acceptons pas que nos salaires, nos garanties conventionnelles servent de variable d'ajustement pour abaisser le coût du travail, pour satisfaire les directives et injonctions du gouvernement ainsi que les exigences du patronat».

Le 26 janvier 2016, des dizaines de milliers de fonctionnaires, d'employés de la Sécurité Sociale, de Pôle Emploi, de salariés de la Santé Privée et de l'Action Sociale ont fait grève et ont manifesté ensemble, pour exiger :

LA FIN DE LA RIGUEUR ET DE L'AUSTÉRITÉ DANS NOS SECTEURS ET L'AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES

Prenant appui sur la convergence qui a commencé à se réaliser entre fonctionnaires et salariés du secteur privé, nous appelons tous les salariés de nos secteurs à se mobiliser dans chaque établissement ou structure dans chaque service et à se coordonner pour mettre en place les conditions d'une riposte d'ampleur pouvant aller jusqu'à la grève interprofessionnelle, afin d'obtenir satisfaction sur nos revendications.

AUJOURD'HUI, L'URGENCE, C'EST :

- **l'augmentation générale des salaires pour l'ensemble des salariés de nos secteurs qu'ils soient ou non couverts par une CCN ;**
- **l'attribution des moyens nécessaires dans nos établissements et services pour assurer une prise en charge de qualité des patients, des usagers et des familles ;**
- **la défense et l'amélioration de toutes les Conventions Collectives Nationales de Travail ;**
- **l'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires ;**
- **l'abrogation des Lois de santé Bachelot et Touraine, ainsi que l'abandon du Pacte de Responsabilité.**

Paris, le 4 février 2016

DÉCLARATION DES ORGANISATIONS CGT ET FORCE OUVRIÈRE À LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE DU TRAVAIL SOCIAL ET DE L'INTERVENTION SOCIALE DU 23 FÉVRIER 2016

CGT ET FO CONTRE « LA DÉCHÉANCE » DE TOUS LES DIPLÔMES D'ÉTAT ET CERTIFICATS DU TRAVAIL SOCIAL, PAR LA POLYVALENCE

Le Plan d'action gouvernemental du Travail Social du 21 octobre 2015 a confirmé le principe de suppression les 14 diplômes d'Etat et certificats du Travail Social, entérinant la casse des métiers. La logique est de substituer *« la construction de **socle commun à chaque de niveau de qualification** »* assorti de *« l'introduction de **modules optionnels de spécialisation approfondie en fin d'études.** »* Cette évolution de l'architecture, a aussi pour objectif de **permettre une plus grande flexibilité.**

Au cours des différentes instances, nous avons **rappelé notre ferme opposition à la remise en cause des 14 diplômes d'état et certificats.**

Pour préparer la suppression de diplômes actuels, le gouvernement a fixé comme objectif de **développer la polyvalence des professionnels** et **d'aller vers un diplôme transversal.**

Cette première étape avait débuté par la **suppression des diplômes d'Etat de niveau V d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) et d'Auxiliaire de la vie Sociale (DEAVS) dès 2016 avec adjonction des Auxiliaires de Vie Scolaire** par la création **d'un seul diplôme de niveau V.**

La CGT et FORCE OUVRIÈRE s'y étaient opposées le 25 juin 2015, soutenus par la mobilisation des professionnels contre la polyvalence et la casse du Travail Social.

Malgré tout, le gouvernement, vient de sommer la Commission de préparer la mise en œuvre du Plan gouvernemental et continue ainsi le travail de casse engagé.

Est programmée la révision de **l'ensemble des diplômes du niveau V au niveau I autour d'un corpus commun de connaissances et la création de passerelles avec les métiers du paramédical, de l'animation et de la médiation.**

Malgré notre opposition du 29 janvier 2016, la feuille de route n'a pas changé. La CPC ne serait plus qu'une chambre d'enregistrement aux ordres du gouvernement. Pour preuve, les réunions mensuelles imposées à la CPC pour répondre au cahier des charges avant l'été 2016.

Afin de **garantir leur indépendance revendicative, la CGT et FO** refuseront de participer, sous quelque forme que ce soit, à la co-élaboration de cette casse des diplômes d'Etat.

Face à ce diktat qui va à l'encontre des positions défendues par nos organisations syndicales la CGT et FORCE OUVRIÈRE tiennent à rappeler leurs revendications à savoir :

- **La revalorisation salariale** de tous les professionnels du Travail Social, du niveau V au niveau I par des **classifications débutant a minima à 20% au-dessus du SMIC,**
- **Le maintien de tous les diplômes d'Etat et certificats du Travail Social d' avant 2002.**
- **Le refus de la polyvalence et l'abandon du décret promulgué pour les diplômes de niveau V**
- **L'abandon du Pacte de Responsabilité** qui s'ordonne autour la réduction de 50 milliards de dépenses publiques dont les dépenses de santé, de solidarité et d'action sociale et médico-sociale.
- **L'arrêt des fermetures** d'établissements, de services, de places, de lits et d'emplois,
- **La création de tous les emplois nécessaires** en tant que de besoins,
- **Le maintien du Statut de la Fonction Publique, des conventions collectives, du Code du travail actuel et leur amélioration.**

POUR FORCE OUVRIÈRE, DÉFENDRE LE PARITARISME, C'EST RESPECTER « UNE ORGANISATION = UNE VOIX »

Mercredi 17 février 2016 est paru au Journal Officiel l'arrêté d'extension relatif à l'accord sur la formation professionnelle conclu dans le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif le 7 mai 2015, signé entre UNIFED et la seule CFDT.

Cet arrêté met un terme, provisoire, à l'absence de fondements juridiques dans lequel l'OPCA UNIFAF se trouvait, du fait en particulier de la dénonciation par l'Union des Fédérations d'employeurs UNIFED en septembre 2014, mais également de l'absence d'extension de l'avenant n°2 à l'accord 2011-05 signé le 6 mai 2014 entre UNIFED, CGT et CFDT.

Dans sa déclaration en date du 22 mai 2014, FORCE OUVRIÈRE avait clairement pris position contre cet avenant qui transposait les règles de représentativité applicables aux accords de travail (Interprofessionnels, de branches, d'entreprises) aux Organismes Paritaires de Gestion, en refusant de siéger en particulier en raison d'insécurité juridique des décisions et délibérations prises.

Pour FORCE OUVRIÈRE, la responsabilité engagée par chaque organisation dans l'OPCA UNIFAF ne peut être fonction de la mesure de la représentativité, toujours provisoire et sujette à modification d'un cycle électoral à l'autre. **Cette responsabilité est pleine et entière, ou elle n'est pas.**

Par conséquent, la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE, la Fédération Nationale de l'Action Sociale et l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE ont décidé d'introduire

un recours contentieux contre cet accord et son extension pour la partie relative à la transposition de la représentativité dans le mode de prise de décision.

Réunis à Paris le 23 février, les Administrateurs FORCE OUVRIÈRE à UNIFAF prennent acte de la parution de cet arrêté d'extension. Dans l'attente du résultat de ce recours en contentieux, ils décident que leur retour plein et entier pour FORCE OUVRIÈRE dans les instances d'UNIFAF se conjugue avec :

- la participation aux différentes réunions sans engager la signature de FORCE OUVRIÈRE dans les décisions et délibérations, seul moyen de continuer de montrer notre refus de cautionner le mode de prise de décision contesté ;
- le refus de toute prise de responsabilité dans le cadre de délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité,
Paris, le 23 février 2016 ”

“ NON À LA DÉCHÉANCE DU CONTRAT DE TRAVAIL. RETRAIT DU PROJET DE « LOI TRAVAIL »

Le gouvernement Valls est engagé dans une lutte sans merci contre tous les droits collectifs des salariés du Public comme du Privé. Les Lois Macron, Touraine, Rebsamen, ainsi que la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) en attestent.

Le projet de loi El Khomri « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs » poursuit cette déclaration de guerre ouverte pour en finir avec tous nos droits collectifs garantis par le Code du Travail et nos Conventions Collectives Nationales. Il prévoit de détruire définitivement la hiérarchie des normes. L'entreprise deviendrait le lieu déterminant de la négociation, autorisant les employeurs à déroger dans tous les domaines.

Ce projet rendrait obsolètes les accords de branches ainsi que le contrat de travail puisque des accords d'entreprises pourraient modifier le salaire et/ou le temps de travail. Et si le salarié refuse, il pourrait être licencié.

C'est bien l'insécurité et la violence qui deviendront le quotidien des salariés si ce projet de Loi voit le jour.

Ce texte met également en danger l'ensemble de notre protection sociale. Le projet de Compte Personnel d'Activité poursuit la marche forcée à l'individualisation de nos assurances sociales collectives et de nos droits à la formation, comme l'ont déjà fait la mutuelle santé obligatoire pour l'Assurance Maladie ou les différents Comptes Personnels.

Face à cette attaque sans précédent, le Bureau Fédéral de la FNAS F-O rappelle que le **Code du Travail, les Conventions Collectives Nationales et les dispositions statutaires garantissent l'égalité des droits des salariés du secteur privé comme du public. La fin de la hiérarchie des normes et la poursuite de la mise en œuvre des comptes personnels en sont la négation.**

C'est pourquoi, le BF de la FNAS F-O exige **LE RETRAIT DU PROJET DE « LOI TRAVAIL » de Myriam El Khomri.**

Il rappelle que le 15 mars 2016, journée de mobilisation et de grève en défense de nos droits collectifs dans le combat engagé pour le maintien et l'amélioration de la Convention Collective Nationale du Travail 66, est une étape supplémentaire dans la construction indispensable du rapport de force et de l'unité syndicale.

Il réaffirme que **seul le blocage du pays par la grève interprofessionnelle, Public et Privé, permettra de gagner sur toutes nos revendications.**

Paris, le 25 février 2016 ”

“ MERCREDI 9 MARS 2016, LA FNAS APPELLE À SE MOBILISER POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

LA FNAS FO soutient et invite ses adhérents et tous les salariés à participer avec la jeunesse aux rassemblements et mobilisations qui auront lieu à travers tout le pays le mercredi 9 mars 2016, dans l'UNITE FO, CGT, FSU, Union Syndicale Solidaires avec les organisations syndicales de la jeunesse UNEF, l'UNL et FIDL.

Unis avec la jeunesse, nous serons mobilisés le 9 MARS 2016 :

- **CONTRE LE PROJET DE LOI EL KHOMRI/VALLS SUR LE CODE DU TRAVAIL, POUR SON RETRAIT.**
- **POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DU CODE DU TRAVAIL.**

C'est notre avenir qui se joue si ce projet réactionnaire, **NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE,** n'est pas retiré.

Le gouvernement vient de repousser la présentation au 24 mars en Conseil des Ministres de la loi de casse du Code du Travail. C'est un premier recul à mettre à l'actif de la mobilisation qui se construit, mais nous sommes loin d'avoir obtenu satisfaction.

L'Union Régionale Ile de France FORCE OUVRIÈRE, avec la CGT, la FSU, l'Union Syndicale Solidaires, et les organisations syndicales de la jeunesse l'UNEF, l'UNL et la FIDL, organisent à PARIS, une manifestation qui aura lieu entre le siège du MEDEF et le Ministère du Travail.

La FNAS FO, sous ses banderoles, sera présente, ce mercredi 9 mars dès 12H00 devant le Métro Ecole Militaire et dans le cortège FORCE OUVRIÈRE.

Nous invitons tous les camarades et les salariés à se joindre aux différents rassemblements ou manifestations qui auront lieu dans toute la France et à participer à cette première journée de mobilisation.

Paris, le 7 mars 2016 ”

“ APPEL COMMUN - 15 MARS 66 - 15 MARS 2016 : 50 ANS DE CONQUÊTES SOCIALES À DÉFENDRE ET AMÉLIORER !

Conséquence du gel du point : Notre pouvoir d'achat a perdu 26 % sur 16 années !

En 50 années d'actions et de négociations, les salariés et leurs organisations syndicales sont parvenus à construire une « *Convention Collective Nationale du Travail 66* » qui rassemble des garanties collectives bien supérieures au Code du Travail. Elle constitue aujourd'hui un rempart face aux politiques d'austérité qui mettent à mal le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif. Aider, accompagner, soigner, éduquer, ce sont nos métiers : Pour une bonne qualité des services, les professionnels doivent être qualifiés, reconnus, rémunérés et en nombre suffisant.

DÉFENDRE ET AMÉLIORER LES ACQUIS CONVENTIONNELS, C'EST EXIGER :

- L'augmentation générale des salaires ;
- Des qualifications reconnues par les titres et diplômes nationaux, à l'inverse des « compétences » valorisées par les seuls employeurs et la polyvalence voulue par le gouvernement ;
- La revalorisation des débuts de carrières et un salaire minimum conventionnel à 1700 € bruts ;
- Le maintien et l'amélioration de la reconnaissance de l'expérience par la progression à l'ancienneté (Glissement Vieillesse Technicité).

IL NOUS FAUT DÉFENDRE LES ACQUIS CONVENTIONNELS !

De la même façon que le MEDEF et le Gouvernement avec les Lois Macron, Rebsamen et bientôt El Khomri, veulent détruire le Code du Travail, les syndicats employeurs du secteur tentent de développer leurs projets de casse des conventions collectives (CCNT du 31/10/1951, Croix-Rouge Française, Centres de Lutte Contre le Cancer…) relayant ainsi avec zèle les politiques d'enveloppes fermées et de restrictions budgétaires imposées par les gouvernements successifs.

Comme décidé lors d'une Assemblée Générale commune, le SYNEAS et la FEGAPEI ont mis en œuvre leur première décision : « *créer un syndicat patronal unique* ».

Ce nouvel outil doit faciliter la réalisation de leur second projet : « *créer un nouvel environnement conventionnel* » qui serait un simple socle conventionnel minimaliste mais qui aurait pour conséquences dans la réalité :

- **de remettre en cause les métiers au profit de fonctions et de compétences,**
- **de baisser et d'individualiser les salaires, en particulier en modifiant la progression à l'ancienneté par l'introduction d'une part variable du salaire attribuée au seul gré de l'employeur,**
- **d'augmenter le temps de travail en supprimant les congés supplémentaires (trimestriels et d'ancienneté) et de remettre en cause les accords RTT au profit du forfait-jour (qui ne s'impose qu'aux cadres hiérarchiques à ce jour).**

LES EMPLOYEURS ONT DÉJÀ INFORMÉ LES ORGANISATIONS SYNDICALES QU'ILS N'HÉSITERONT PAS À UTILISER TOUS LES MOYENS POUR METTRE EN PLACE LEUR PROJET, Y COMPRIS LA DÉNONCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE !

Pendant 50 ans, les salariés et leurs organisations syndicales en s'unissant ont su défendre leurs conventions collectives et en particulier la CCNT du 15 mars 1966.

Depuis 1996, année de la première offensive majeure des employeurs, les salariés et leurs organisations syndicales ont su bloquer les mauvais coups patronaux.

Aujourd'hui, **la FEGAPEI et le SYNEAS reviennent à la charge avec un projet de « *nouvel environnement conventionnel* »** et ce, dans un contexte d'austérité, de remise en cause des garanties collectives du Code du Travail, en particulier de la hiérarchie des normes qui protégeait les salariés des petites structures en particulier, de flexibilité et de polyvalence à outrance !

Les organisations syndicales CGT – SUD – FO à l'occasion des 50 ans de la Convention Collective du 15 mars 1966, appellent les salariés à prendre toutes les initiatives qu'ils jugeront utiles pour rappeler aux employeurs leur volonté commune et unitaire de préserver et améliorer les garanties collectives de la CCNT 66.

LE 15 MARS 2016 sera l'occasion pour les professionnels du travail social de montrer aux employeurs et au gouvernement leur attachement :

- **aux métiers du social,**
- **aux formations de qualité,**
- **aux statuts et conventions garants des droits et de l'égalité de toutes et tous,**
- **aux prises en charges médico-sociales et sociales de qualité au service des populations dont celles les plus en difficultés.**

LE 15 MARS 2016 doit être une journée d'actions pour l'ensemble des salariés du médico-social et du social. Les organisations syndicales CGT – FO - SUD appellent les salariés de la CCNT 66 à participer massivement aux assemblées générales, rassemblements, manifestations et grèves qui seront organisés dans tout le pays !

Comme l'ont déclaré les organisations syndicales CGT – FO - SUD lors de la Conférence salariale du 4 février 2016 : « *Prenant appui sur la convergence qui a commencé à se réaliser entre fonctionnaires et salariés du secteur privé, nous appelons tous les salariés de nos secteurs à se mobiliser dans chaque établissement ou structure, dans chaque service, et à se coordonner pour mettre en place les conditions d'une riposte d'ampleur pouvant aller jusqu'à la grève interprofessionnelle afin d'obtenir satisfaction sur nos revendications* ».

PAR CONSÉQUENT, LES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT – SUD - FO RÉAFFIRMENT :

- leur détermination à faire vivre et améliorer la CCNT 66,
- l'urgence de revaloriser les salaires,
- le maintien du caractère national, garant des missions de service public, du caractère non lucratif de notre secteur,
- le maintien des rémunérations sur la base des diplômes nationaux et des métiers reconnus dans la Branche,
- le maintien et la généralisation pour tous des congés annuels supplémentaires, traduisant la reconnaissance des conditions d'exercice professionnel, de travail et de la pénibilité dans notre secteur.

LE 15 MARS 2016, CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE !

Réunissons-nous et regroupons-nous pour informer et nous organiser !
Construisons une mobilisation massive qui mettra à nouveau en échec les projets patronaux et permettra d'envisager l'avenir des conventions collectives et de notre secteur en termes de progrès social !

PAS QUESTION DE BAISSER LES BRAS, NOUS NE CÉDERONS PAS !

COMMUNIQUÉ CGT, FO ET SUD SANTE ET ACTION SOCIALE. CCNT 66, APRES LA JOURNÉE DU 15 MARS 2016 !

Le 15 mars 2016, dans toute la France, des milliers de salariés du secteur social et médico-social se sont mobilisés pour exiger des employeurs de la CCNT66 d'abandonner leur projet de casse de la convention collective.

Lors de cette journée anniversaire des 50 ans de notre convention, les premiers chiffres connus font état d'une forte mobilisation dans les établissements et services, allant jusqu'à la fermeture de certains ainsi que de nombreuses manifestations : 2000 manifestants à Lille, 350 à Paris, plus 500 à Bordeaux, 400 à Marseille, 300 à Tours, plus 400 à Strasbourg, 400 à Toulouse etc…, pour revendiquer le maintien et l'amélioration de la CCNT66.

Les salariés mobilisés ont démontré leur volonté de ne rien lâcher en défense de la CCNT66.

Les Fédérations CGT santé et action sociale, SUD Santé Sociaux et la Fédération FO de l'Action Sociale se félicitent de ce succès.

Elles considèrent que pour défendre la CCNT66, l'urgence c'est le **RETRAIT du projet de LOI TRAVAIL** qui n'est **NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE.**

Elles invitent les salariés du secteur Social et Médico-social à soutenir les mobilisations des salariés, lycéens et des étudiants les 17 et 24 mars 2016 pour le retrait du projet de Loi Travail.

Elles les appellent à faire grève massivement le 31 mars 2016, journée de grève interprofessionnelle (public/privé) afin de construire le rapport de force nécessaire au blocage du pays pour obtenir satisfaction.

LE 9 AVRIL 2016, AMPLIFIONS LA MOBILISATION POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL !

Aux côtés des centaines de milliers de jeunes, de salarié.e.s du privé et du public, de retraité.e.s, les salarié.e.s du secteur social et médico-social ont massivement manifesté et fait grève les 9, 17, 24 mars et 31 mars 2016 pour le retrait du projet de loi Travail.

Pour les fédérations CGT Santé et Action Sociale, FO de l'Action Sociale et SUD Santé Sociaux, le combat pour la défense de nos conventions collectives nationales de travail, remparts contre la mise en concurrence des salariés entre eux, c'est le combat en cours pour le **RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL.**

Les salarié.e.s du secteur social et médico-social subissent aujourd'hui de plein fouet les conséquences des politiques d'austérité du gouvernement qui réduisent drastiquement les financements des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et doivent faire face à des sollicitations de plus en plus importantes des populations les plus démunies et/ou fragilisées.

Ces politiques d'austérité provoquent le blocage des salaires depuis des années, des fermetures de services entiers, ajoutant à la dégradation de leurs conditions de travail une paupérisation de plus en plus importante.

Aujourd'hui, si le projet de Loi Travail voyait le jour, toutes nos conventions collectives deviendraient de simples « coquilles vides » ; en renvoyant à la négociation entreprise par entreprise, ce projet de Loi permettrait à tous les employeurs de ne plus les appliquer, en utilisant le chantage de l'insuffisance de crédits.

C'est unis, tous ensemble contre cette Loi qui détruirait tout l'édifice social construit depuis 1945, que nous pourrons mettre un coup d'arrêt à ces politiques destructrices de nos droits sociaux, elles vont à l'inverse du progrès social !

C'est pourquoi les fédérations CGT Santé et Action Sociale, FO de l'Action Sociale et SUD Santé Sociaux appellent tous leurs militant.e.s à poursuivre la mobilisation pour que cette Loi ne voit jamais le jour.

Elles invitent les **salarié.e.s du secteur social et médico-social** à répondre à l'appel de **FO, la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, la FIDL, l'UNL,** à réunir des assemblées générales et à participer aux **manifestations unitaires et interprofessionnelles du 9 avril 2016.**

Ce 9 avril doit être la préparation d'une nouvelle grève interprofessionnelle qui signifiera au gouvernement que, s'il ne retire pas son texte, il portera la lourde responsabilité de la reconduction de la grève interprofessionnelle.

NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE,
LA SEULE ISSUE : LE RETRAIT !

“ LES DIPLÔMES D’ÉTATS DU TRAVAIL SOCIAL SONT EN DANGER !

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FORCE OUVRIÈRE LORS DE LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE DU TRAVAIL SOCIAL ET DE L’INTERVENTION SOCIALE DU 11 AVRIL 2016

Le document support préparatoire à la Commission Professionnelle Consultative du 11 avril 2016, qui figure parmi les documents tardifs qui nous sont parvenus le 04 avril, constitue de notre point de vue une provocation à l’endroit de tous les professionnels diplômés ou certifiés du travail social. Il soulève notre indignation.

Le « travail » fourni par le cabinet La Fayette se base sur un échantillon de 67 personnes interviewées et s’appuie sur des évaluations des compétences faites par les seuls employeurs. Page 12, 13 et 14, son contenu validé, par le ministère, démontre un mépris et un manque total de considération des professionnels.

Nous pensons qu’il ne sert au final qu’à tenter de justifier la remise en cause des diplômes d’Etat, par la polyvalence et le tronc commun, conformément au contenu du projet Bourguignon pourtant combattu et condamné par les travailleurs sociaux du secteur public comme du secteur privé.

Les professionnels sauront apprécier ce manque de considération et cette volonté de passer en force alors qu’ils subissent au quotidien et depuis des années l’austérité budgétaire qui accroît la dégradation des conditions de travail et qui les maintient dans la pauvreté salariale avec des salaires peu attractifs.

Dans cette période où les salariés du secteur sont fortement mobilisés dans le combat pour le retrait de la Loi travail « El Khomry » et ainsi défendre l’égalité des droits du travail et des acquis collectifs conventionnels, leur colère n’en sera que décuplée.

La totalité des diplômes est frappée et est mise à l’index. À travers eux ce sont tous les professionnels en fonction où en cours de formation ainsi que les centres de formation que l’on déconsidère.

Le **Certificat d’Aptitude aux Fonctions de directeurs d’établissements ou de services d’interventions sociales (CAFDES),** aboutirait à créer des professionnels qui auraient des ***« difficultés de mise en œuvre des compétences en matière de politique publique, d’où des difficultés pour les diplômés de s’insérer ou de se projeter dans une offre de service départementale »*** et d’en conclure qu’il leur fait défaut une ***« capacité à intégrer des services dans des réseaux, contractualiser des partenariats, accompagner le changement… ».***

Ainsi est-il reproché aux cadres de direction de ne pas être en capacité de « mettre en œuvre les politiques publiques » à l’origine de la baisse de qualité des actions conduites, conséquence de la réduction drastique des financements publics au nom du pacte de responsabilité et des désormais 100 millions d’économies à réaliser sur les dépenses publiques dans les domaines de l’éducation, la santé, la solidarité, le logement et la justice. Ils ne sauraient pas « accompagner le changement » qu’engendre l’insuffisance de moyens budgétaires pour que les professionnels et les usagers acceptent… l’inacceptable ?

Le **Diplôme d’Etat d’Ingénierie Sociale (DEIS)** ne permettrait pas d’obtenir les ***« compétences relatives aux interventions individuelles et pour le pilotage de type administratif, économique Ressources Humaines ».*** Il aboutirait à un manque ***« de compétences en gestion budgétaire, de management »*** et une incapacité **« à évoluer d’un poste hiérarchique à un poste fonctionnel ou capacité à savoir combiner les deux compétences. »**

Toutes ces insuffisances, à la limite de la caricature puisqu’elles sont au cœur de leur formation, visent en fait à tenter de renforcer la seule capacité à gérer la « performance économique » et « les ressources humaines ». Les titulaires du CAFDES et du DEIS ne sont pas les seuls cadres à être ainsi déconsidérés.

Le **Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Encadrement et de Responsable d’Unité d’Intervention Sociale (CAFERUIS),** conduirait à une ***« méthodologie de projet pas toujours assimilée », « des compétences sur le volet financier souvent trop légères pour prendre la responsabilité d’une structure ou d’un service à forte autonomie budgétaire »*** et ***« certaines difficultés à effectuer des synthèses ou pour conceptualiser en lien avec des lacunes sur l’écriture. »*** Et de préciser les objectifs à atteindre pour combler les insuffisances : ***« La compétence la plus attendue est celle liée à la capacité de déléguer, à animer, à se situer dans une équipe de direction. »***

Un tel descriptif, s’il était avéré est totalement incompatible avec le niveau II, le classement dans le RNCP et la fonction exercée. Que l’on veuille bien nous permettre d’émettre les plus strictes réserves quant auteurs de cette « étude ».

Quant aux titulaires du **Diplôme d’Etat de Médiateur Familial (DEMF),** ils ne sont pas épargnés. Ils sont épinglés comme faisant état de faiblesses dans leurs ***« compétences relatives aux écrits professionnels. »***

Pourtant, la formation de DEMF dispensée ne s’adresse-t-elle pas aux titulaires de grades universitaires de niveau II ou d’un diplôme du travail social ?

Le regard est le même pour les diplômés d’Etat au coeur des établissements et services éducatifs.

Les **Educateurs Spécialisés** se voient la cible de critiques acerbes. ***« Insuffisance des connaissances : droit de la famille et de l’enfant, du fonctionnement des conseils généraux en protection de l’enfance, néonatalité, neurologie, maladie associée au handicap, politique de la ville, autonomie dans les activités en milieu ouvert, »***. Et ils auraient à faire de sérieux progrès, car pour répondre au niveau d’exigence des employeurs, il leur faudrait « ***Renforcer : la formation sur les écrits professionnels ; l’analyse et la lecture des effets de l’action éducative ; les techniques éducatives, au sens des médias d’animation ; capacités d’animation et de coordination… »***

Les **Assistants de Service Social** ne trouvent pas davantage grâce aux yeux de leurs employeurs. Ces derniers relèvent en effet leurs faiblesses et non des moindres pour cette profession règlementée : ***« Perte de connaissance des organisations juridiques et administratives. Éléments de déontologie mal maitrisés (responsabilité, engagement, maturité, esprit critique…). Et on leur demande de développer ce qu’ils n’auraient toujours pas acquis : « La médiation qui intervient dans plusieurs domaines : le comportement des bénéficiaires, l’ouverture au territoire (médiation interinstitutionnelle) qui engendre des compétences de régulation. »***

Rien de moins, pour les uns et les autres ! Quelle déconsidération pour tenter de justifier l’injustifiable et de rendre ainsi encore moins attractives les professions sociales déjà sinistrées par la décote des rémunérations au regard d’autres qualifications de niveau équivalent (paramédicaux, enseignants…).

Les **Educateurs de Jeunes Enfants** sont jugés par les employeurs comme ***« trop “intellectuelle”».***

Et pourtant il est réclamé de ***« Renforcer les connaissances du cadre légal de la protection de l’enfance ; l’élaboration de la pensée et la maitrise de l’écrit. »***

Chacun appréciera. La connaissance du développement psycho-affectif, les besoins de l’enfant, l’approche clinique auprès du jeune enfant, trop intellectuel ? Nous considérons pour notre part cette allégation comme méprisante et péjorative.

Les **Conseillers en Economie Sociale et Familiale** ont des ***« difficultés à analyser le lien social ou à prendre du recul par rapport à certaines situations »*** *et de* la ***« faiblesse dans le domaine des écrits professionnels »***. Ici également, les préconisant ne sont pas à la marge sur le ***« constat »*** des insuffisances de ces professionnels : ***« Il conviendrait d’approfondir le juridique, la connaissance des dispositifs, le fonctionnement des structures. »***

Les **Educateurs Techniques Spécialisés** n’échappent pas au kaléidoscope réducteur du regard des employeurs sur le service qu’ils rendent. ***« Ils ne maitrisent plus un métier en particulier »*** et ont des difficultés « ***à structurer un projet, à assurer la gestion économique des projets ».*** Ils auraient des lacunes en ***« Approche psycho-affective des publics déficients »*** et une absence de « ***sens de l’analyse critique » et de « Culture générale».***

Les titulaires de ces diplômes d’Etat ne peuvent qu’apprécier.

Les **Moniteurs-Educateurs,** quant à eux révèlent des ***« faiblesses en matière d’écrit, de bilans, de diagnostics et de projets. »*** Ils ont des « ***Difficultés avec l’informatique »,*** un ***« Manque d’autonomie »*** et des insuffisances prétendument à combler : ***« Connaissances aux missions éducatives en matière d’approche des troubles psychologiques ou psychiatriques. Auto-évaluation des effets de leurs interventions ».***

Nous dénonçons cette honteuse entreprise de discrédit jeté sur tous ces professionnels du travail social et médico-social de niveau I à IV ! Et Force Ouvrière n’est pas dupe, ceux de niveau V n’y échappent que parce que le processus de polyvalence et de casse de leurs diplômes est en cours.

Force Ouvrière tient d’ailleurs à rappeler son opposition au nouveau dispositif de disparition des deux diplômes d’Etat d’Aide Médico-Psychologique

et d'Auxiliaire de la vie Sociale instauré par décret depuis le 1° janvier 2016. Cette décision instaure la polyvalence avec la création du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) et prépare celles des diplômes spécialisés de niveau IV, III, II et I. Nous revendiquons l'abrogation du décret, le rétablissement de ces deux diplômes de niveau V et l'abandon de la polyvalence et de tous les projets de casse des diplômes d'Etats.

Nous dénonçons à nouveau la **volonté du gouvernement de mettre à bas et à marche forcée tous les diplômes d'Etat et certification du travail social.**

La **certification « *autisme* » complémentaire aux diplômes** que vous nous demandez de discuter, met en évidence les démembrements à venir.

Qu'on en juge :

« Le socle de compétences communes et spécifiques à chaque niveau » laisse à comprendre qu'il n'est déjà plus question que de niveau et non plus de diplômes spécifiques.

L'appellation proposée à la CPC ***« certificat d'intervention en autisme complémentaire au diplôme … »,*** entrerait dans la nomenclature du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et ferait apparaître cette certification professionnelle liée à un exercice spécialisé auprès d'un public spécifique au même titre que les diplômes d'Etat. Et après cette première certification, pourquoi pas une certification complémentaire pour la Prévention Spécialisée si elle existe encore ? Pour la déficience mentale ? Pour la lutte contre les exclusions ?

C'est bien un processus de déqualification et « balkanisation » des diplômes qui est en cours. Elle rejoint la logique voulue d'un diplôme polyvalent par niveau avec la fin des diplômes d'Etat généralistes.

S'agissant par ailleurs de la reconnaissance de cette certification que **nous refusons, nous dénonçons la proposition complémentaire** de voir l'Etat « ***déléguer*** » sa responsabilité aux employeurs ***« en déléguant aux branches professionnelles l'organisation des évaluations ».*** Dans cette hypothèse, les centres de formation en Travail Social se verraient disqualifiés dans la procédure d'évaluation et les services de l'Etat, garant d'un même diplôme **national,** seraient dépossédés finalement de la certification, dans la même logique de la « loi Travail » que nous combattons, à savoir un transfert au seul profit des employeurs.

Le gouvernement tente de réduire la Commission Professionnelle Consultative à un simple relais de sa politique « austéritaire », au mépris de l'expression démocratique. Nous ne le laisserons pas faire. Nous refuserons de collaborer à cette instrumentalisation et finalement à cette mort annoncée de la CPC.

Délégation FO :
Laura ROCCETTi, Jean-Philippe BOYE,
Christian BEAUTIER, Pascal CORBEX

”

“

DÉCLARATION CGT ET FO COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE DU 23 MAI 2016

Dans un contexte de **casse du Code du travail** qui voit le gouvernement passer en force pour imposer sa loi El khomri en utilisant l'article **49 ter,** le ministère, à la demande du premier ministre, continue d'avancer de la même façon, à marche forcée pour **imposer dès 2017 la destruction des diplômes d'État du Travail Social** actuellement reconnus dans les conventions collectives et le statut de la Fonction Publique (Etat, territorial et hospitalier).

CGT et FO réaffirment qu'elles **refuseront de collaborer aux travaux et aux orientations en cours de la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social et de l'Intervention Sociale, imposés pour la réduction des dépenses publiques** déclinée en politique budgétaire systémique englobant les secteurs de la santé et de l'action sociale.

L'ordre du jour de cette nouvelle CPC et les documents qui nous sont fournis en attestent.

La pauvreté des études servant d'étayage à la prise de décision (en termes de validité scientifique), aboutit à la simple **instrumentalisation des représentants des organisations syndicales,** dans l'unique but d'opérationnaliser des objectifs ministériels prescrits par la feuille de route du 10 février 2016 à l'initiative de la Ministre Marysol Touraine et la Secrétaire d'Etat Ségolène Neuville.
Lors de la publication du **Rapport Bourguignon** nous avons déjà rappelé que *« la présence des organisations syndicales ne devait pas se limiter simplement à une consultation, mais aussi à un droit d'opposition »*.
Nous constatons à nouveau que les méthodes utilisées dans le cadre de la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social ne s'appuient aucunement sur la consultation des représentants des personnels, mais sur **une conception dévoyée du dialogue social.**
Sur l'architecture des diplômes, les « analyses » fournies par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) montrent clairement que l'objectif sous-tendu est de **valoriser le socle universitaire au détriment de la formation professionnelle en lien avec les métiers.**
Serait-ce là une stratégie visant à la **disparition des Centres de Formation en Travail Social, en transférant la formation des Travailleurs Sociaux aux universités ?**

CGT et FO ont déjà souligné le danger de remettre en question nos diplômes généralistes autant que spécifiques structurant les identités professionnelles.
Faut-il rappeler que **la finalité première des professions du Social et du Médico-Social vise à répondre aux besoins multiples des populations et des publics vulnérables !**
Or, dès lors que le champ d'intervention définit la spécialisation sans adossement à un métier, cette finalité est niée, au profit de la réduction des réponses à des besoins spécifiques de l'ordre du clientélisme et **d'une gestion des besoins selon les stratégies d'entreprises du secteur marchand ;** conséquence de moyens budgétaires définis par la volonté politique de réduction des dépenses publiques.

Le rapport Lafayette qui nous est proposé ne préfigure-t'il pas le contour de ces nouvelles commandes lorsqu'il précise, que « les travailleurs sont l'enjeu d'une volonté de performance sociale voulue par le développement des politiques publiques ». Nous ne saurions cautionner cette violente et inacceptable tentative de lier les politiques sociales à une stratégie marchande et budgétaire, la considérant tel un état de fait.

Un des tableaux qui nous y est présenté est issu de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle. Il montre clairement le mépris accordé aux fonctions d'accompagnement des personnes au quotidien.
Nous défendons la diversité des qualifications et le maintien des fonctions inhérentes à chacun des métiers de l'accompagnement des personnes vulnérables au quotidien.
En ce sens, il apparaît comme une urgence de **valoriser les statuts et les salaires des travailleurs sociaux,** professionnels de la relation d'aide au quotidien. Cette valorisation passe par des formations attractives et diversifiées !

En terme de **recherche en sciences sociales,** nous défendons l'implication nécessaire des Centres de Formation en Travail Social, riches de l'expérience des professionnels de la formation, dont les capacités d'exercer les triples fonctions d'ingénierie, d'enseignement et d'accompagnement ne sont plus à démontrer.
Nous proposons donc u**ne vraie recherche basée sur une véritable reconnaissance** impliquant des salariés concernés par la formation, formateurs et apprenants, et non pas un pseudo travail, alibi d'un « tout-en-un » à l'université.

S'agissant de « l'apprentissage », **notre secteur** ne le découvre pas. **Il a une expérience forte de soixante ans de pratique et de réflexions centrées sur l'alternance** valorisée et développée par tous les Centres de formation en Travail Social nés après-guerre.

Or la question de l'accès aux diplômes par **l'apprentissage,** prônée par le gouvernement est envisagée, non dans ce qui doit présider à une démarche pédagogique en corrélation avec la recherche constante de réponses adaptées aux besoins des personnes vulnérables, mais **pour entériner la réduction drastique des moyens financiers indispensables à la formation en alternance,** au même titre que les autres voies d'accès ouvertes à la professionnalisation.

Il en est de même pour les formations dites en voie directe : comment occulter que se développent partout dans les Centres de Formation en Travail Social, des stratégies de contournement afin de maintenir, malgré tout, les conditions de l'alternance ?

Sur les lieux d'exercice professionnel, l'**insuffisance de moyens financiers et leur baisse constante** aussi bien dans le domaine de la formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage, que pour le financement du temps nécessaire à l'accompagnement des stagiaires, confirme ici aussi la volonté de restriction drastique des moyens budgétaires accordés à la formation.

Nous continuons pour notre part de revendiquer le maintien de l'ensemble des diplômes et certificats d'État du Travail Social et les niveaux de diplômes correspondants.

Nous dénonçons le manque cruel de moyens humains en personnels diplômés, attestés sur le terrain, dans l'ensemble d'établissements et services des secteurs public et privé du Travail Social.

Nous n'acceptons pas les glissements de fonctions et de tâches initiés par la polyvalence, visant à réduire du nombre des emplois dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-Social.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT et FO vous demandent d'abandonner ce projet que tente d'imposer le gouvernement à marche forcée, lequel rencontre l'opposition d'une large majorité des professionnels dont les formateurs en Travail Social.

Paris, le 23 mai 2016

COMMUNIQUÉ

Lors de la Commission Professionnelle Consultative du 23 mai 2016, les organisations syndicales CGT et FO ont réaffirmé leurs positions puis quitté la séance.

Elles ont déclaré : « ***dans un contexte de casse du Code du travail qui voit le gouvernement passer en force pour imposer sa loi El Khomri en utilisant l'article 49 ter, le ministère, à la demande du premier ministre, continue d'avancer de la même façon, à marche forcée pour imposer dès 2017 la destruction des diplômes d'État du Travail Social actuellement reconnus dans les conventions collectives et le statut de la Fonction Publique (Etat, territorial et hospitalier).*** »

Elles ont rappelé qu'elles « ***refuseront de collaborer aux travaux et aux orientations en cours de la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social et de l'Intervention Sociale, imposés au nom de l'abaissement du coût du travail dans le cadre de la réduction des dépenses publiques et de l'austérité budgétaire.*** »

CGT et FO :

- continuent de revendiquer le maintien de l'ensemble des diplômes ou certificats d'État du Travail Social et les niveaux de diplômes correspondants.
- dénoncent le manque cruel de moyens humains en personnels diplômés, attesté dans l'ensemble des établissements et services des secteurs public et privé du Travail Social ;
- n'acceptent pas les glissements de fonctions et de tâches, la polyvalence et la flexibilité initiées déjà dans la révision des diplômes de 2002 à 2009 et poursuivies dans la feuille de route actuelle de la CPC, sans parler de la baisse en compétences des futurs professionnels de niveau V avec le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) ;
- s'interrogent sur l'intérêt réel du gouvernement quant aux besoins des populations et des personnes accompagnées.
- exigent **L'ABANDON DE CE PROJET.**

Alors que CGT et FO demandaient un rendez-vous avec la secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, Madame Ségolène Neuville, le Directeur Général de la Cohésion Sociale a promis l'organisation d'une rencontre avec le ministère avant la date de la prochaine CPC du 21 juin, grâce à la mobilisation d'une bonne centaine de salariés et agents du secteur.

Lors de cette mobilisation devant la Direction Générale de la Cohésion Sociale, les forces de l'ordre, impressionnantes par le nombre et les méthodes utilisées, démontrent la volonté des pouvoirs publics de « diaboliser » les mouvements de contestation et d'expression démocratique.

CGT et FO ne laisseront pas faire, dans un contexte où le gouvernement poursuit sa politique d'austérité.

C'est le sens de l'annonce faite dans une lettre de cadrage de nouvelles mesures de coupe budgétaire, à hauteur de 1,9 milliard d'euros de restrictions complémentaires pour cette année, et de 2 milliards de plus l'an prochain. Ceci dans le but de tenir le cap des 50 milliards d'euros d'économies prévues sur 2015-2017. Nous dénonçons ces nouvelles mesures qui impacteront aussi le secteur Sanitaire, Social et Médico-Social.

C'est pourquoi, CGT et FO invitent les salariés à se mettre en grève et à participer massivement à la manifestation nationale du 14 juin 2016 pour obtenir le **RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL,** et satisfaction sur toutes les revendications. Elles appellent à renforcer la mobilisation pour le 21 juin, date de la prochaine CPC, en fonction de l'issue de la rencontre avec le ministère, **CONTRE LA DESTRUCTION DE NOS MÉTIERS.**

Paris, le 25 mai 2016

COMMUNIQUÉ POUR LE DROIT DE GRÈVE CONTRE LE PROJET DE LOI TRAVAIL

À moins d'une semaine de la grève et de la manifestation nationale à Paris appelée le **mardi 14 juin 2016** par les organisations syndicales de salariés et d'étudiants CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, Fidl et UNL, l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée et la Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE tiennent à réagir au « Communiqué de Presse commun » des organisations patronales CGPME-FNSEA-MEDEF-UDES-UNAPL-UPA.

Que la grève « provoque des difficultés d'approvisionnement en carburant », fait que « certaines entreprises tournent au ralenti » jusqu'à « impacter l'activité économique de notre pays » est logique : une grève qui ne se verrait pas ne serait pas une grève. Les patrons semblent s'apercevoir que sans les salariés, leurs entreprises ne fonctionneraient pas ! En cela, ils sont les fidèles relais d'un gouvernement qui ose dire aux travailleurs « qu'il faut savoir arrêter une grève »... sans pour autant avoir obtenu satisfaction !

Faut-il rappeler aux employeurs que les « grévistes » sont eux aussi des salariés ? Ils ne font pas grève pour le plaisir, mais pour améliorer collectivement leurs garanties collectives contre toute régression sociale. Le projet de Loi Travail est une attaque frontale contre les droits des salariés.

NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE, IL DOIT ÊTRE RETIRÉ. ET C'EST BIEN LA RAISON POUR LAQUELLE LES SALARIÉS FONT GRÈVE.

Pourtant, l'UDES en particulier, les patrons de l'économie sociale, qui reconnaît craindre que « la primauté donnée à l'accord d'entreprise par le projet de loi travail soit la porte ouverte à une dérégulation du secteur qui tirerait l'ensemble du système vers le bas » (Revue TSA du 23 mai 2016), préfère défendre la « liberté de travailler » plutôt que de soutenir les salariés en grève qui sont en état de légitime défense.

La grève est un DROIT CONSTITUTIONNEL, qui consiste pour les travailleurs à cesser le travail dans le but d'obtenir satisfaction sur leurs revendications. Il ne s'agit pas de « semer le désordre » comme l'affirment les fédérations d'employeurs.

Et de quel droit les organisations patronales peuvent-elles parler de « surenchère » et surtout s'arroger celui de définir « le cadre acceptable d'un mouvement de contestation » ? Serait-ce celui qui ferait, une fois encore, qu'une grève n'aurait aucune incidence sur l'activité économique ?

L'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter un projet de Loi contesté par des millions de salariés serait-il, lui, un « cadre acceptable » ?

Par ailleurs, le chantage des patrons aux « replis identitaires » qui seraient une conséquence des « actes » des « acteurs du dialogue social » est totalement démagogue, populiste et inacceptable. Ce sont bien l'exploitation, la misère et l'affaiblissement des principes de la République qui en sont le terreau et non les revendications légitimes des salariés et fonctionnaires de voir leurs salaires augmenter, leurs conditions de travail améliorer et leurs garanties collectives confortées.

Ce ne sont pas des « intérêts particuliers » que les grévistes défendent, par la grève, et encore moins un « bien commun » que seraient les entreprises, qui socialisent toujours leurs dettes, mais réservent à une minorité leurs profits. Ce sont les intérêts de l'ensemble des travailleurs, du Public comme du Privé, et de la jeunesse, en lui apportant des perspectives d'avenir.

Soutenant l'ensemble des salariés en grève reconductible comme dans les raffineries, les transports (en particulier à la SNCF), ainsi que dans tous les autres secteurs, l'UNSSP FO et la FNAS FO appellent les salariés du secteur social et médico-social à se rassembler en assemblées générales afin de poursuivre et amplifier la mobilisation jusqu'au retrait du projet de Loi Travail.

Elles les invitent à faire grève et à participer massivement à la manifestation nationale du mardi 14 juin 2016 à Paris.

Paris, le10 juin 2016

“ CASSE DES DIPLÔMES DU TRAVAIL SOCIAL LE MINISTÈRE PRATIQUE LE DIALOGUE DE SOURD !

Le 16 juin 2016, les organisations CGT et FO membres de la Commissions professionnelle Consultative (CPC) ainsi que la FSU et SUD, ont été reçues à leur demande par le nouveau directeur de cabinet de la ministre Ségolène Neuville, secrétaire d’état chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l’exclusion.

Les organisations syndicales CGT et FO avaient fait parvenir en amont un argumentaire sur la forme et sur le fond expliquant de façon précise les raisons de leur opposition à cette refonte des 13 diplômes et certificats du travail social encore existants. Elles soulignent leur inquiétude par rapport à l’abaissement du coût du travail, la polyvalence et la flexibilisation recherchée chez les salariés à travers la construction de socles communs par niveau de qualification, l’ouverture des passerelles et des dispenses de diplômes à des métiers hors champ du social, et dénoncent le changement de logique poursuivi par l’étude de structures d’emploi occultant les métiers et diplômes, sous tendus par le travail en cours.

Dans un contexte de mobilisation par la grève et les manifestations contre la destruction du Code du travail, le directeur de cabinet nous a affirmé prendre le temps de la concertation et du dialogue social, alors même que nous dénonçons la marche forcée imposée à la CPC empêchant toute réflexion de fond, demandant même avec aplomb à la CGT et à FO de revenir en CPC. Il nous a été indiqué que du retard avait été pris dans le travail prévu au regard des échéances fixées par le plan d’actions gouvernemental. Nous maintenons que cette refonte des diplômes du travail social signe leur destruction alors même qu’ils sont actuellement reconnus dans les conventions collectives et le statut de la Fonction Publique (Etat, territoriale et hospitalière).
Notre résistance depuis plus d’un an avec tous les professionnels concernés n’y est certainement pas pour rien !

Pendant cette rencontre le représentant de Mme Neuville a manqué de sang-froid comme le Premier ministre qui, face à un projet de loi El Khomri minoritaire (contesté par 60% de syndicats représentatifs et imposé au 49.3 en première lecture à l’Assemblée Nationale), a refusé tout véritable dialogue contradictoire et argumenté. **Le fond n’a pas été abordé et les organisations syndicales ont eu du mal à faire entendre leur voix.**

Nous avons dû rappeler que **CGT et FO sont parties prenantes de la CPC depuis sa création** et que dès lors personne ne peut nous faire un procès d’intention sur notre attachement à cette Commission Professionnelle.

Par notre retrait actuel de la CPC, une première depuis sa création, nous montrons simplement notre détermination. **Nous refusons de collaborer aux travaux en cours** qui nous sont imposés pour : réduire les dépenses publiques par la casse des diplômes ; développer la polyvalence ; favoriser la compétence et l’employabilité contre la qualification et ainsi aider les employeurs à réduire le coût du travail.

Nous avons dénoncé la situation dégradée dans les établissements et services avec d’ores et déjà le retour massif des faisant fonctions, le développement des contractuels dans le public, le recours au bénévolat et la déqualification qui s’accélère du fait des contraintes financières insupportables et imposés au nom de l’austérité budgétaire.

Face à un représentant de la ministre qui n’a pas arrêté de nous expliquer que le cahier des charges imposé n’était pas autoritaire mais devait être mis en musique rapidement car « *bon pour l’avenir du travail social* », **l’ensemble des organisations syndicales présentes a réaffirmé l’exigence de voir ce projet abandonné.**

CGT et FO ont indiqués, pour leur part, qu’elles seraient prêtes dès lors à participer à l’amélioration des diplômes révisés de 2002 à 2009 en se saisissant des évaluations produites entre 2011 et 2014 dans le cadre de la CPC.
Seul ce travail est prioritaire et non la poursuite de la mise en œuvre d’une lettre de mission, qui veut imposer sur la forme comme sur le fond, dans l’urgence la destruction de nos métiers.

Face à ces casseurs du Travail Social, **les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SUD demandent à être reçues le 21 juin 2016, jour de la prochaine CPC,** par la ministre de la santé Marisol Touraine **pour enfin être entendues et obtenir satisfaction.** Elle seule a le pouvoir de décider de suspendre ce projet, c’est ce que nous irons exiger.

Paris, 17 juin 2016 ”

“ POUR LA DÉFENSE DU TRAVAIL SOCIAL, DE NOS MÉTIERS ET DE NOS DIPLÔMES !

Mardi 21 juin 2016, date d’une nouvelle Commission Professionnelle Consultative boycottée par la CGT et FO, les **travailleurs sociaux** se sont mobilisés pour **défendre leurs métiers, contre la destruction du Travail social.**

A Paris, lors de l’entrevue avec les représentants du Ministère des affaires sociales et de la santé, le directeur de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, le directeur adjoint du cabinet de la Ministre des Affaires Sociales et de la santé et le conseiller sur l’exclusion du cabinet de la Secrétaire d’État S. Neuville, CGT et FO ont réaffirmé fortement leur attachement aux métiers du social, source de diversité et de complémentarité dans l’exercice professionnel quotidien.

Nous avons rappelé nos revendications :

- **abandon de la saisine** par Mme NEUVILLE de la mise en œuvre du plan gouvernemental relatif au Travail social confiée à la CPC,
- **amélioration des diplômes** révisés existants de 2002 à 2009, au regard des évaluations produites dans le cadre des travaux de la CPC de 2011 à 2014,
- **reconnaissance des métiers** actuels de niveau III au grade de licence puisque ces derniers sont semestrialisés et découpés en 180 crédits européens depuis la rentrée 2013, et des conditions de formation par l’alternance donnant les moyens aux sites qualifiants d’accueillir les étudiants,
- **augmentation des moyens humains et financiers** pour permettre aux services et aux établissements de répondre aux missions qui leur sont confiées vis-à-vis des personnes accompagnées.

Face à notre détermination, il ne restait plus aux représentants du ministère qu’à tenter de développer une stratégie grossière consistant à proposer la création d’un énième groupe de travail constitué de « professionnels » !!!

Nous avons immédiatement dénoncé cette tentative indigne d’un ministère de la république qui consiste à contourner les organisations syndicales représentatives exigeant le retrait de la feuille de route !!!

Nous avons à nouveau souligné les liens de causalité entre la casse du Travail Social et la baisse des moyens humains et financiers du secteur social, médico-social et de la santé, notamment par l’abaissement du coût du travail en s’attaquant aux diplômes, répondant ainsi à l’exigence de la commission européenne faite à l’État français de réduire la dépense publique.

Nous refusons une République de droits « low coast » défendue par le gouvernement où les citoyens sont réduits à la variable d’ajustement économique du libéralisme financier.

Pour la CGT et FO, la priorité reste avant tout le sens que l’on veut donner au travail social et à la valorisation des diplômes. Ce n’est pas la poursuite de la mise en œuvre d’une feuille de route qui, sur la forme comme sur le fond, veut imposer dans l’urgence la destruction de nos métiers.

Le gouvernement a eu nos propositions.

En ne les prenant pas en compte et en poursuivant sa politique de réduction budgétaire de dépenses de Solidarité et de protection des plus vulnérables en nombre croissant, il attise la colère des salariés et de leurs organisations syndicales.

C’est ainsi que, dans le contexte de mobilisation par la grève et manifestations contre **la Loi Travail, et pour empêcher la destruction des diplômes d’État du Travail Social** actuellement reconnus dans les conventions collectives et le statut de la Fonction Publique (d’État, territoriale et hospitalière), CGT et FO dans l’unité, appellent tous les salariés à poursuivre et amplifier la résistance pour obtenir le retrait du projet.

Paris, 30 juin 2016 ”

OCIRP
unis par excellence

SynCéa

AG2R LA MONDIALE

Humanis
Protéger c'est s'engager

adéis
Pour les branches professionnelles

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

MUTEX

MUTEX - L'ALLIANCE MUTUALISTE

ADREA mutuelle

Harmonie mutuelle

apréva

mutuelle OCIANE
Santé • Prévoyance • Solidarité

Chorum

EoVi Mcd mutuelle

INPC

Chorum facilit'

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

MACIF
LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE

Le Bulletin de la FNAS FORCE OUVRIÈRE

N°310 - AOÛT / SEPTEMBRE 2016

CPPAP 0915 S 07533 - Dépôt légal à parution ISSN : 1774-4202
(Prix au numéro : 1,52 € - Abonnement compris dans la cotisation syndicale)
Organe officiel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière.
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - ☎ 01 40 52 85 80 - Télécopie 01 40 52 85 79
Courriel : lafnas@fnasfo.fr - http://www.fnasfo.fr
Directeur de la Publication : Pascal CORBEX
Secrétaire Fédéral chargé de la Presse : Michel CAPPELLETTI
Comité de Rédaction : LE BUREAU FÉDÉRAL
Impression : Techni Print - Z.I. Albasud, Avenue de Suède - 82000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 20 17 18

Dépôt des articles : 26/07/16 - B.A.T. : xx/07/16 - Impression
Date supposée de réception : 25/08/16

Dates à mettre à jour